

Rénovation du Forum des Halles (2) : une année de relative clarification.

Le 2^{ème} rapport de l'Observatoire Parisien de la Démocratie Locale (septembre 2005) contient un texte intitulé « *Grandeurs et servitudes de la démocratie participative, en suivant la concertation relative à la rénovation du Forum des Halles* ». Il examine la chronologie de l'opération de 2002 à 2005. Il décrit en détail les problèmes qui se posent, en mesurant leurs enjeux. Il fait l'inventaire des acteurs qui interviennent dans ce dossier. Il détaille et juge les modalités de la concertation.

Le présent texte a pour ambition de **poursuivre ce récit, pour la période qui va de juillet 2005 à octobre 2006**. Pour le lecteur qui n'a pas en mains le premier texte, nous résumerons brièvement le dossier, en nous inspirant d'une note établie par la Direction de l'Urbanisme (DU) de la Ville de Paris (21 mars 2006), en vue d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Quelques rappels utiles.

Entre 1971 et 1983, le quartier des Halles connaît une première mutation qui a déjà fait l'objet d'une violente contestation politique. Les pavillons Baltard sont détruits. Le marché de gros est transféré à Rungis. Les installations, constructions et jardin actuels remplissent « *le trou des Halles* ».

L'opération s'étend sur 8 hectares, sur un lieu stratégique et symbolique, au coeur de la capitale. Elle occupe sept niveaux, dont cinq en souterrain. Un pôle d'interconnexion des transports en commun réunit aujourd'hui trois lignes de RER et quatre lignes de métro (moins à l'origine). Nous sommes en présence d'une des plus grandes gares européennes, aussi bien pour ce qui concerne le trafic que pour ce qui concerne le nombre de voyageurs. 60 000 m² de commerces, en galeries souterraines et en surface constituent l'un des centres commerciaux les plus importants de l'agglomération parisienne. Des équipements publics, nombreux et variés ont une fréquentation qui dépasse de loin le voisinage. Une voirie souterraine, avec 2 000 places de stationnement, assure le transit de la circulation au coeur de Paris et l'approvisionnement du pôle commercial. En surface, sur tout l'ouest, s'étend « *le jardin des Halles* ».

Les exploitants de ces différents lieux sont essentiellement au nombre de trois : la RATP pour ce qui concerne le pôle transport, la Ville de Paris pour les équipements publics, la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP), représentée par « *Espace Expansion* », filiale du groupe Unibail, pour le centre commercial. La ville a passé des contrats avec différents prestataires et concessionnaires, le principal étant la Société d'Economie Mixte (SEM) « *Paris-Centre* ».

Après vingt ans de fonctionnement intense, l'ensemble a révélé de nombreux dysfonctionnements majeurs. L'inadéquation et la dangerosité de la « *salle d'échange* » des RER et métros constitue le plus criant d'entre eux, avec une obligation absolue de rénovation. Mais les erreurs initiales de conception, la médiocrité des matériaux, l'évolution des usages conduisent à tout revoir.

En décembre 2002, la nouvelle municipalité de Paris a confié à la SEM Paris-Centre un « *mandat d'études préalables pour le réaménagement du quartier des Halles* ». Cette mission comportait l'obligation d'organiser la participation des riverains et des usagers. Dans ce cadre, la SEM a organisé, entre mars 2003 et l'été 2004, une consultation d'urbanisme, sous la forme de quatre « *marchés de définition simultanés* », mettant en compétition quatre

équipes d'architecture. En décembre 2004, l'équipe de David Mangin (SEURA) a été désignée par la ville de Paris (la Commission d'Appels d'Offres et le maire). Simultanément, la SEM a mené les premières opérations de participation. Les différentes et nombreuses associations qui préexistaient dans le périmètre, ou qui se sont créées à cette occasion, n'ont cessé de protester contre la faiblesse et la confusion de cette concertation, réclamant un cadre contractuel, sous forme d'une charte, et beaucoup plus de rigueur. Il est important de remarquer que les citoyens présentent des figures multiples : les riverains, les usagers des équipements publics, les clients du centre commercial, les voyageurs du pôle de transports, les membres des syndicats d'employeurs et de salariés qui travaillent sur place. La concertation ne se limite pas aux riverains. Par cercles concentriques, sont concernés les Parisiens, les Franciliens, les visiteurs et touristes nationaux et internationaux. Cette géométrie emboîtée ne facilite pas l'organisation de la participation.

Une clarification concernant la consistance du projet et son échéancier : y a-t-il ou non « un projet global » ? Il y a, du moins dix sous-dossiers.

Tous les observateurs et partenaires de la société civile sont d'accord pour **déplorer l'absence d'un diagnostic préalable partagé et d'un projet global** aux finalités politiques clairement énoncées et mises en discussion. Aujourd'hui, il est vain de vouloir revenir en arrière, mais l'erreur initiale continue de peser, aussi bien en ce qui concerne la cohérence technique du projet qu'en ce qui concerne le positionnement des différents acteurs.

Nous avons expliqué, dans le rapport précédent, que les associations citoyennes s'étaient peu à peu regroupées autour de deux pôles. On trouve, d'une part, « *Accomplir* » et de nombreuses associations locales formant un collectif et défendant surtout, mais pas exclusivement, le point de vue des riverains. On trouve, d'autre part, un pôle plus hétérogène de riverains et de non-riverains, d'universitaires impliqués dans le dossier, d'observateurs-engagés, formant le collectif « *Parole des Halles* » et défendant, en général, des positions plus globales et plus radicales.

L'association « *Accomplir* » et le collectif formé autour d'elle ont présenté, à deux reprises, des mémorandums très complets, balayant méticuleusement tous les problèmes concrets qui se posent pour le quartier et qui sont révélés par son usage quotidien. Le dernier texte est de janvier 2006. Nous le détaillerons tout au long de ce rapport. La force de ce mouvement résulte de l'addition, de la fédération, de revendications sectorielles : les commerçants du quartier, les usagers du jardin Lalanne, les parents d'élèves, les associations caritatives défendant les exclus, nombreux dans le secteur, les habitants inquiets de l'évolution sociale du quartier et regroupés eux-mêmes en amicales, les usagers de certains équipements de voisinage, les riverains qui éprouvent de plus en plus de mal à stationner, etc... C'est, par nature, un regroupement « *agrippe tout* » qui capte et amplifie la voix de tous ceux qui se plaignent, qui s'inquiètent et qui bougent dans le quartier.

De leur côté, sur un autre registre, les associations du collectif « *Parole de Halles* » ont, dès 2004, puis tout au long de l'année 2005, souligné l'importance d'une réelle démarche de programmation participative et les insuffisances du projet Mangin. Elles insistent sur la nécessité de définir le projet, et sur l'absence de vision stratégique de la part des décideurs ; elles critiquent le manque d'éléments de programmation et les faiblesses du processus de participation ; elles s'interrogent sur le sens et le bien fondé du projet Mangin, notamment en ce qui concerne le Carreau.

Ceux qui veulent en savoir plus sur leurs positions peuvent lire la tribune de « *Parole des Halles* », dans « *Libération* », le 26 novembre 2004, sous le titre « *Les Halles méritent*

mieux ». Ce texte souligne, entre autres, que toutes les associations d'habitants ne sont pas pour le projet Mangin. Le 12 avril 2005, « *Paris des Halles* » émet une série de propositions pour la suite de la participation. Le 11 mai 2005, « *Paris des Halles* » envoie une lettre au maire de Paris, relative à la concertation. Le 16 juin, 2005, une lettre commune à quatre associations traite le même sujet. Les universitaires envoient une note technique très détaillée, relative à la programmation participative, à l'adjoint à l'Urbanisme, le 18 juillet 2005. Le 25 août 2005, « *Paris des Halles* » fait de nouvelles propositions pour la poursuite de la concertation. Une lettre commune, signée par les associations de ce collectif est envoyée au maire de Paris, le 16 septembre 2005. Tous ces textes précèdent la période que nous étudions ici, mais ils montrent l'intense activité déployée pour obtenir une Charte dont nous détaillerons le contenu plus avant, et l'énonciation d'un projet global. (Tous ces textes sont disponibles sur le site Internet de l'IUP Paris 12, rubrique « *Les Halles* »).

A défaut de véritable projet global, la DU avance aujourd'hui **trois axes**, tout en affirmant qu'ils constituent bien un « *projet global* ». Ils sont ainsi énoncés :

- « *La recomposition des espaces publics du quartier des Halles autour d'un jardin rénové de 4,3 hectares, afin de reconstituer les continuités urbaines et de réinsérer le site dans l'enchaînement des espaces publics majeurs du centre de Paris* » ;

- « *la construction du « Carreau », bâtiment nouveau, établi en superstructure de l'ancien Forum, qui redonnera aux espaces souterrains et aux équipements qui y sont localisés une visibilité urbaine à la mesure de leur rayonnement métropolitain* » :

- « *la recomposition des espaces souterrains qui permettra d'améliorer la sécurité, l'accessibilité du pôle de transport et des équipements, le confort des usagers, clients et salariés du site, ainsi que les services offerts* ».

Cet exposé est relativement modeste et peu ambitieux. Il marque, en gros, un retour au projet initial qui avait été délibéré par le Conseil de Paris, en 2002 : résoudre les dysfonctionnements constatés dans le quartier. « *Dans la délibération originelle du Conseil de Paris, l'aspect métropolitain ne concernait que la gare de la RATP. Pour le reste, il s'agissait d'un projet de réhabilitation qui ne devait pas avoir d'impact autre que local* » affirme Elisabeth Bourguinat, animatrice de l'association « *Accomplir* » (réunion interassociative du 25 septembre 2006). L'option retenue maintenant semble bien abandonner la perspective d'un réaménagement de fond en comble du site, tel qu'il avait été esquissé lors du concours de marché de définition et pris en compte, de manière plus ou moins audacieuse, par trois des quatre candidats. Le choix de David Mangin correspond bien à ce « *profil bas* ». « *La décision du maire de Paris a ramené les choses à leur perspective originelle* » (Elisabeth Bourguinat, même source). On retrouve essentiellement « *un projet de dimension locale dont l'ambition métropolitaine est faible* », mise à part la salle d'échange. En surface, la seule exception sera, peut-être, le bâtiment du Forum pour lequel le maire de Paris continue de souhaiter « *un geste architectural fort* ». « *Si le projet est plutôt local, on peut admettre que l'architecture soit créative, ambitieuse, décoiffante, bref d'envergure métropolitaine* » (Elisabeth Bourguinat, même source).

On retrouve ici une autre divergence, posée depuis longtemps, entre ceux qui défendent une opération « *mesurée* » et ceux qui rêvent d'un centre ville totalement nouveau. Les responsables politiques de la ville expliquent pourquoi ils ont choisi la première option, justifiant notamment le rejet du flamboyant projet de Rém Koolhaas. « *Faisons en sorte de ne pas commettre un acte chirurgical violent qui aurait des conséquences pour les années à venir. Il faut retrouver des fonctionnalités éclatées et différentes qui, en même temps, vivent ensemble, permettant d'associer les résidents, les usagers, les voyageurs...* » (Yves Contassot, maire-adjoint aux parcs et aux jardins, Comité Permanent du Concertation du 6 octobre 2006). Autrement dit, aménageons un vrai quartier de ville (comme les autres ?), multifonctionnel et non un quartier à part qui n'exercerait que sa fonction de centralité. On

mesure les conséquences d'un tel choix sur l'urbanisme et les formes urbaines, sur la conception du jardin, sur la nature des équipements publics... « *Il n'y a pas un sens. Il y en a plusieurs... Il s'agit de faire de la ville en réunissant de la meilleure manière possible des fonctionnements urbains multiples* » (Jean-Pierre Caffet, maire-adjoint à l'urbanisme, même réunion).

On peut également se demander si les options de David Mangin pour le jardin ne correspondent pas aussi à celles d'un jardin de prestige à rayonnement métropolitain (ou plus), plutôt qu'à un jardin de proximité. Dans la mesure où David Mangin s'est vu retirer la charge du bâtiment, il est probable qu'il investisse beaucoup sur le prestige du jardin. « *Il ne s'agit en aucun cas d'un square de quartier, mais d'un jardin à l'échelle de 800 000 personnes transitant par les Halles chaque jour. On est vraiment à l'échelle d'un grand jardin ouvert au cœur de Paris* » (Jean-Marc Fritz, associé de David Mangin, interview à FR3, 30 juin 2006).

Par ailleurs, la ville énonce l'absolue nécessité de travailler « *dans l'esprit du développement durable* ».

Ces quelques éléments, avec les contradictions qu'ils renferment, suffisent-ils pour qu'on puisse dire aujourd'hui que l'on dispose d'un projet global pour les Halles et que le pouvoir politique s'est nettement prononcé pour lui ?

Inversement, les associations citoyennes expriment-elles, de leur côté, une analyse critique du projet et un contre-projet général ? Non. Seule la CGT, entrée dans la concertation plus tardivement, exprime une analyse politique globale. Elle estime qu'il y a eu, dès l'origine, une stratégie « *cachée* » de la ville : « *une vaste opération de reconfiguration commerciale du centre de Paris, vers le luxe, l'opération de la Samaritaine en étant la première étape* » et ajoute que cela est normal « *dans un lieu où la valeur du foncier est la base de tout* ». (réunion interassociative du 8 juin 2006). Les autres associations sont loin de toutes partager cette analyse et s'appuient sur l'histoire du lieu. Il est exact de dire que la réalisation d'une vitrine du commerce de luxe au centre de Paris constituait le cœur du premier projet de rénovation. Mais cela n'a pas marché. « *Ce sont les jeunes des banlieues qui sont venus* » et qui ont tiré au contraire dans le sens « *d'un petit commerce de bas de gamme à fort débit et à fort turn over* ». Les décideurs d'aujourd'hui n'ont certainement pas les mêmes illusions, les mêmes ambitions mercantiles que ceux de la première rénovation. Ils ne sont d'ailleurs pas du même bord politique. On sait bien qu'il est très difficile de prévoir l'avenir d'un quartier sur le moyen ou sur le long terme.

Les associations riveraines, en particulier « *Accomplir* », abordent d'ailleurs cette question de manière tout à fait différente (réunion interassociative du 25 septembre 2006). La première réalisation a provoqué « *une forte saturation des espaces par la population « nomade », alors que la population « sédentaire » n'était pas suffisamment bien traitée* ». « *Le projet actuel aurait pu s'orienter vers des objectifs contraires : freiner le départ des familles devant le prix élevé des logements, et, par conséquent « la gentrification » de l'occupation du bâti, endiguer, en conséquence, la fermeture régulière de classes, sauver le commerce de proximité, créer une maison des associations du quartier, une salle des fêtes, des équipements de voisinage, bref maintenir une vie autochtone dans le quartier* ». Le cœur du projet aurait pu être d'assurer « *le bien-être dans le quartier* », alors qu'il s'attache à multiplier les flux de passants et de chalands. Il en résulte souvent, dans les réunions, une attaque en règle contre la notion de « *ville passante* », développée par David Mangin dans un livre. (Ainsi, par exemple, le jardin n'est plus un lieu de calme et de repos, mais « *un dispositif de parcours* », une « *rambla* », pour reprendre le terme employé par l'architecte lui-même). Il s'agit aussi de supprimer tous les obstacles qui s'opposent à la fluidité des flux, alors « *qu'il faudrait encourager les petits rassemblements, les animations de rues, les rencontres, la convivialité* ». Le projet actuellement développé correspond à une vision de la

société individualisée, consommatrice, normalisée, policée, tout à l'envers de ce que « *Accomplir* » et les associations riveraines qui la suivent souhaitent.

D'autres associations, notamment celles qui ne sont pas directement l'expression des habitants du quartier, ont une vision plus large et sont ouvertes à la « *métropolisation du Forum* » à condition de ne pas y faire n'importe quoi. En ce qui concerne le projet global, il y a donc bien du côté des citoyens, un antagonisme assez profond, à propos duquel le compromis sera difficile.

.La vague esquisse de projet global avancé aujourd'hui par la ville et que nous avons cité plus haut ne résulte pas d'un travail en commun et d'un consensus entre les acteurs. Elle se traduit aussitôt en « *dix sous-projets* ». On comprend la nécessité de fractionner un dossier particulièrement complexe et multiforme, mais on voit le danger de « *saucissonner* » la concertation et de nombreuses sous-questions, en de nombreux groupes de travail, **si une vision d'ensemble n'a pas été fortement déterminée dès le départ**. Les citoyens risquent d'additionner des interventions de détail (par exemple, les 62 nouvelles revendications de l'association « *Accomplir* » en janvier 2006, dont nous reparlerons) en perdant de vue la nécessité d'une cohérence globale. Pour les pouvoirs, l'atomisation de la concertation permet d'échapper à un affrontement sur l'ensemble du projet, puisque, de ce point de vue, ils se gardent d'annoncer clairement la couleur. Cette dispersion est d'autant plus forte que l'échéancier étale largement les décisions et les réalisations dans le temps. **Les citoyens doivent tenir sur des fronts multiples, et ils doivent tenir longtemps.**

Voici comment la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris a découpé ce vaste chantier en dix sous-projets :

1. Il faut restructurer les circulations intérieures de l'ancien Forum. Le but est d'améliorer l'accessibilité du pôle transport et des équipements ; c'est-à-dire d'améliorer le confort des usagers. La ville de Paris (Direction de l'Urbanisme) est maître d'ouvrage. Elle a confié la maîtrise d'oeuvre à l'équipe de David Mangin.

2. Il faut construire le Carreau, c'est-à-dire, à l'est de l'ensemble, les bâtiments qui remplaceront ceux qui existent. Le but est d'améliorer (et d'étendre ?) l'implantation des commerces ; d'améliorer (d'étendre ?) et de rendre plus visible l'implantation des équipements. La maîtrise d'oeuvre appartient à la ville de Paris (Direction de l'Urbanisme). Le maître d'ouvrage doit être désigné. A quelle échéance ? Au début, on annonçait septembre 2006 pour le lancement d'un concours. Maintenant, on parle de janvier ou février 2007, pour une désignation en juin ou en juillet 2007. Nous verrons comment et pourquoi les associations citoyennes contestent ce calendrier. Le choix se fera par le biais d'un concours d'architecture international. L'établissement du cahier des charges de ce concours fait l'objet de grandes revendications de la part des citoyens (voir plus loin).

3. Il faut créer un nouvel accès à la gare du RER. Le problème majeur est celui de la sécurité avant d'être celui du confort et de l'agrément. Cependant, la RATP affirme, de son côté, « *qu'il n'existe aucun impératif de mise aux normes* » et « *qu'elle ne demande rien* ». On sait, depuis le début, qu'une opposition profonde sépare, d'une part, les tenants de sorties directes (du niveau -5 au niveau 0) pour évacuer le plus rapidement possible des foules importantes, en cas de problème grave (incendie, acte terroriste...), et, d'autre part, les commerçants qui désirent des sorties par paliers (comme aujourd'hui), traversant les galeries marchandes et piégeant des chalands. L'implantation des éventuelles nouvelles sorties directes pose aussi problème, surtout par rapport à la configuration du jardin et au dessin de la voirie de surface. Le maître d'ouvrage n'est pas encore désigné (Ville, RATP, Syndicat des Transports de l'Ile-de-France (STIF ?), pas plus, bien entendu, que le maître d'oeuvre.

4. Il faut restructurer la salle d'échanges du RER. Le but est d'améliorer le service aux usagers et la sécurité du pôle transport. Le garant de la concertation a interrogé la Préfecture au sujet du respect des normes de sécurité dans cette salle d'échange. On lui a

indiqué que les normes s'appliquant actuellement étaient celles qui prévalaient au moment de la création de l'équipement. Ce sont ces normes que les visites annuelles de la commission de sécurité prennent pour référence, alors que le nombre de lignes se croisant ici a considérablement augmenté, ainsi que le nombre de voyageurs entrant et sortant. Le jour où l'équipement sera transformé, en revanche, il faudra appliquer les normes, certainement beaucoup plus exigeantes, du moment. Cette disposition n'est-elle pas inquiétante pour les usagers ?

C'est la RATP qui est maître d'ouvrage et qui n'a pas encore déterminé son maître d'œuvre.

5. Il faut restructurer la voirie souterraine. On a abandonné l'idée, défendue par certains, de la supprimer totalement. Elle sera donc seulement réduite. Cette réduction permettra de démolir un certain nombre de trémies d'accès à la voirie souterraine et de gagner de l'espace pour le jardin, certains équipements et la voirie de surface. Ce dossier est à rattacher à la politique globale de la circulation dans la capitale et notamment à la volonté de limiter au maximum la circulation de transit, et, d'une manière plus générale, de réduire la circulation automobile. La concertation s'est faite en interférence avec celle qui a été conduite, durant la même période, à propos du Plan de Déplacement de Paris (PDP). Les habitants des quatre premiers arrondissements, puis de chacun des conseils de quartier, ont eu l'occasion de s'exprimer dans ce cadre.

Le maître d'ouvrage est la ville de Paris (Direction de la voirie et des déplacements). L'équipe de David Mangin a été choisie pour assurer la maîtrise d'oeuvre.

6. Il faut réaliser une plate-forme logistique, raccordée au réseau ferré souterrain. Dans le cadre de la réduction de la circulation automobile, il a été émis l'idée de faire transiter au moins une partie de l'approvisionnement du pôle commercial par le rail. La RATP, transporteuse de personnes et non de marchandises, est plutôt réticente et la discussion se poursuit avec elle.

Le maître d'ouvrage est la ville de Paris (Direction de la voirie et des déplacements). Le maître d'œuvre est à déterminer.

7. Il faut implanter un nouvel équipement commercial (grande surface) La suppression du « *barreau nord-sud* » de la voirie souterraine dégage l'espace nécessaire.

La maîtrise d'ouvrage revient à la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP) qui devra déterminer son maître d'œuvre.

8. Il faut restructurer les équipements publics du nouveau Forum. Le but est d'améliorer et d'étendre les services aux usagers. Une polémique n'est pas éteinte. Faut-il, comme maintenant, disperser les équipements, en divers lieux, quitte, en effet, à les agrandir, à les rendre plus opérationnels, et à en ajouter quelques-uns (lesquels ?) ? Faut-il les regrouper pour constituer un pôle public prestigieux, capable de contrebalancer symboliquement le tout puissant pôle commercial et de démontrer que la municipalité parisienne ne se contente pas de livrer le centre de Paris à la marchandise ? Faut-il concevoir un nouvel équipement de grand rayonnement national, voire international, (de nombreuses propositions ont été émises) ?

Le maître d'ouvrage est la ville de Paris (et ses différentes directions sectorielles, selon les types d'équipements). Il faudra déterminer les maîtres d'oeuvre.

9. Il faut restructurer les espaces publics de voirie de surface. La ville affiche la volonté de réduire la circulation, de la rendre plus fluide, plus continue, plus rationnelle, de donner la priorité aux riverains par rapport à la circulation de transit, en principe bannie ou très réduite, de privilégier « *les circulations douces* ». N'oublions pas que le problème de la circulation, c'est aussi le problème du stationnement et des livraisons, au moins aussi épineux, et suivi avec une attention pointilleuse par les citoyens, particulièrement par les commerçants.

Le maître d'ouvrage est la ville de Paris (Direction de la voirie et des déplacements). David Mangin et son équipe ont été désignés comme maîtres d'oeuvre.

10. Enfin, il faut rénover le jardin des Halles. Le but est « *d'améliorer la qualité paysagère, d'assurer la continuité de l'espace public et sa lisibilité, d'ouvrir les espaces à tous* ». On verra que, durant l'année 2005-2006, c'est le jardin qui a fait l'objet de l'intervention principale des citoyens et des associations.

Le maître d'ouvrage est la ville de Paris (Direction des parcs, jardins et espaces verts). David Mangin et son équipe ont été désignés comme maîtres d'oeuvre.

Selon la DU, le calendrier de la mise en oeuvre « *devra faire l'objet d'un phasage complexe qui pourra concerner autant l'enchaînement des différents sous-projets que l'exécution de chacun d'entre eux* ».

La Ville envisage « *un calendrier d'exécution étalé sur la période 2008-2012* ». et avance les deux premières étapes :

- la désignation du maître d'oeuvre du « *Carreau* » doit intervenir en juin ou juillet 2007 ;
- le démarrage des travaux d'aménagement du jardin et de restructuration des espaces publics de voirie interviendra à partir de l'année 2008.

Une clarification concernant les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre.

Les citoyens et les associations ne peuvent agir efficacement que s'ils identifient clairement les décideurs et les rôles respectifs de chacun. Dans la première phase, ils se sont beaucoup plaints des incertitudes concernant aussi bien la répartition des compétences que les échéanciers.

Aujourd'hui, une certaine clarification s'est opérée. Elle permet de mieux comprendre qui fait quoi.

La Ville de Paris, principal propriétaire foncier des lieux, « *forte de ses prérogatives en matière d'aménagement urbain* », s'affirme avec force, au travers de la DU. Exit la SEM qui avait dominé la première phase. La reprise en mains par la DU est évidente. Celle-ci « *est chargée de la coordination générale du projet* ». « ***Elle assume la fonction de Direction de Projet*** ». En mars 2006 la ville a lancé un marché pour recruter un « *assistant à la Direction de projet* », « *afin de poursuivre dans de bonnes conditions le processus d'étude* ».

La DU assume, de plus, la maîtrise d'ouvrage de deux sous-projets, le n°1 : restructuration des circulations intérieures de l'ancien Forum, et le n°2 : Construction du Carreau. D'autres directions de la Ville sont impliquées. La Direction de la voirie et des déplacements est le maître d'ouvrage de trois sous-projets, le n°3 : restructuration des voiries souterraines, le n°6 : réalisation d'une plate-forme logistique raccordée au réseau ferré souterrain et le n°9 : restructuration des espaces publics de voirie de surface. Différentes Directions sectorielles sont impliquées dans le sous-projet n°8 : restructuration des équipements publics du nouveau Forum. A total, la Ville prend donc en charge, directement, six des dix sous-dossiers.

Un comité de pilotage a été constitué avec « *l'ensemble des élus de Paris concernés par le projet, le Secrétariat Général et les Directions de la Ville compétentes* ». Des conventions ont été signées, bilatéralement, avec les partenaires participant au financement et aux études. Le comité de pilotage a été progressivement élargi à ces partenaires : la région Ile-de-France (qui intervient dans le cadre du contrat particulier qui lie la région et le département de Paris), le STIF (autorité de tutelle des transports de l'Ile-de-France), la RATP (exploitante

du pôle transport) et la SCFHP (titulaire des baux à construction et exploitante du centre commercial). La Ville envisage de créer, à terme, une structure de « *Management Général du Projet* » (MGP) qui assurera la coordination des différents sous-projets « *dans le respect des prérogatives des différents maîtres d'ouvrage* ». Une convention spécifique liera les partenaires pour la définition des missions de cette MGP.

Pendant de nombreux mois, les citoyens et leurs associations ont réclamé une clarification concernant les missions exactes de l'équipe de David Mangin. La question était posée lors de chaque réunion publique et ne recevait que des réponses vagues. Maintenant les choses sont précisées. L'équipe SEURA, lauréate de la première phase, « *a été chargée par la ville de Paris d'un ensemble de missions d'études au travers de quatre marchés subséquents* ». Ses missions sont ainsi définies dans la note de la DU que nous avons déjà citée :

- « *un marché de maîtrise d'œuvre urbaine, qui confie à l'équipe le rôle d'urbaniste pour coordonner l'opération dans son ensemble* » ;

- « *un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'aménagement du jardin* » ;

- « *un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des espaces de voirie de surface et des ouvrages de voirie souterrains* » ;

- « *un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des espaces publics intérieurs du Forum* ». Bien entendu, les études concernant ce dernier marché sont menées en lien avec la région Ile-de-France, la RATP, le STIF et Espace Expansion, dans le cadre d'une convention. Des études complémentaires doivent être menées relativement aux flux de circulations piétonnes au sein du Forum.

L'équipe SEURA est aussi bénéficiaire de **deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, pour la désignation du maître d'œuvre du Carreau :

- « *pour préciser la programmation fonctionnelle et technique du bâtiment* » ;

- « *pour élaborer le cahier des charges de la consultation* ».

Les associations citoyennes ont officiellement, la DU, au nom de la ville, comme interlocutrice unique et comme organisatrice de la concertation. Mais la ville n'est pas seule. Elle doit tenir compte des prises de position de ces partenaires, notamment de la RATP-STIF et d'Espace-Expansion. **La cohérence du projet dépend de la capacité de la ville à construire des compromis.** La question majeure est donc la suivante : « *Les différents propriétaires vont-ils s'organiser pour résoudre les contradictions entre eux ? Tout le monde veut des surfaces en plus...Un projet d'organisation générale est prioritaire pour que les projets particuliers avancent* » (Pierre Dimeglio, Groupe de Travail Thématique du 6 avril 2006).

Une clarification concernant la méthodologie de la concertation.

La première phase de l'opération de réaménagement des Halles (2002-2005) ne s'est pas effectuée sans concertation. La SEM Paris-Centre était plus spécialement chargée de cet aspect. Deux réunions publiques ont été tenues (26 juin 2003 et 8 janvier 2004). Deux expositions ont été organisées, en particulier celle qui présentait les quatre projets issus des études de définition et qui a rencontré un grand succès (125 000 visiteurs, 12 500 bulletins d'expression libre remplis), du 8 avril au 17 septembre 2004. Des « *ateliers urbains* » se sont tenus à l'Hôtel de Ville, le 9 octobre 2004, réunissant près de 500 personnes. Des rencontres thématiques ont fait dialoguer les décideurs et les associations de riverains. Un site Internet spécifique a été créé. Une présentation de la proposition lauréate de l'équipe de David Mangin a eu lieu, le 14 février 2005, au Pavillon de l'Arsenal.

Mais, en dépit de ces efforts, **les associations citoyennes ont très vivement exprimé leur frustration et constamment dénoncé un déficit de concertation.** S'inspirant de ce que les associations avaient obtenu pour la grosse opération du XIII^{ème} arrondissement (« *Paris-Rive-gauche* »), les associations ont très rapidement réclamé l'adoption d'**une Charte de la Concertation** qui fixerait la méthodologie à suivre et contraindrait la ville à faire fonctionner des instances pérennes et à suivre des règles précises. C'est au cours d'une réunion avec les associations et les conseils de quartier, **le 13 avril 2005**, qu'ont commencé les discussions sur les modalités de la concertation. Mais, dans les mois précédents, chaque acteur avait déjà avancé des propositions.

Nous ne reprenons pas ici l'histoire de la difficile gestation de la Charte que nous avons racontée dans le rapport précédent de l'Observatoire. Différentes conceptions se sont longuement affrontées et la ville a fait elle-même plusieurs propositions successives, avant de concéder une Charte qui reprend très largement les propositions des associations.

De nombreuses associations (Paris des Halles, les parents du Conservatoire du centre, l'association « *Evaluation des Projets, des Pratiques et des Paysages Urbains* » (EPPPUR), composée de professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture, liée à l'Institut d'Urbanisme de Paris et à l'Université de Créteil, Glob'Halles, l'Atelier des Halles du Forum Social Local et Curiositas) ont joué un rôle majeur dans cette élaboration, en s'appuyant sur la Charte de 1996, du ministère de l'environnement, largement développée dans son article 6, par les propositions de l'EPPPUR, et sur les textes issus de la Commission Nationale du Débat Public. « *Accomplir* » de son côté, défendait plutôt le décalque de la Charte de « *Paris-Rive-Gauche* » qui s'est avérée, chemin faisant, moins précise, et moins favorable à une pleine concertation. La Charte, finalement adoptée lors de la réunion plénière **du 29 novembre 2005**, résulte donc d'un compromis que l'on peut considérer comme positif. Conclusion assez partagée : « *Le dispositif actuel présente peut-être des imperfections, mais il est certainement, avec celui de Paris-Rive-Gauche, l'un des plus avancés pour Paris* » (Elisabeth Bourguinat, réunion, interassociative du 8 juin 2006).

Il nous faut maintenant, le plus brièvement possible, **exposer le contenu de cette Charte.**

Elle met d'abord sur pied **des instances de concertation.**

Un Comité Permanent de Concertation est l'interlocuteur obligé du Comité de Pilotage rassemblant les décideurs et les financeurs. Il doit « *permettre à l'ensemble des acteurs du réaménagement des Halles de débattre, à chaque grande étape, de l'évolution du projet, des orientations proposées et des modalités de mise en œuvre de l'aménagement. Il est le lieu d'expression des différents points de vue formulés par ses membres, et de présentation des synthèses des groupes de travail* ». Composé d'un très grand nombre de membres (125 à 150), dont la Charte fait l'énumération, il ne se réunit que rarement (« *au moins une fois par an* »), plus souvent si c'est nécessaire compte-tenu de l'avancement des projets. La DU assure son organisation et son secrétariat (rédaction des comptes-rendus, conception et reproduction de documents supports, diffusion de l'information...). Certains auraient souhaité que le Comité Permanent soit financé pour organiser son propre secrétariat, mais la ville n'a pas cédé sur ce point. La Charte insiste sur la nécessité d'envoyer les convocations au minimum 15 jours à l'avance et les documents « *au minimum 10 jours avant la réunion au cours de laquelle ils seront discutés* ». La rédaction et la diffusion d'un compte-rendu, à tous les membres, sont obligatoires.

Un Bureau du Comité Permanent de Concertation est mis en place « *avec l'aide du garant* » (voir plus loin). La DU a été longtemps opposée à l'idée d'un Bureau, à réunions fréquentes, qui lui semblait trop contraignant, et a finalement cédé, devant la pression des associations. « *Accomplir* » a fait de l'existence de ce bureau le principal objet de son combat, souhaitant suivre et contrôler au plus près l'action des pouvoirs publics. Le Bureau « *assure la*

permanence de la concertation et organise le suivi de son déroulement ». Il « *prépare l'ordre du jour du Comité permanent de concertation* ». Il « *veille à la circulation de l'information et établit le calendrier de travail* ». Il « *est animé par le garant de la concertation, avec le représentant de l'adjoint à l'urbanisme de la ville* ». Il se réunit au moins une fois par trimestre, mais, depuis juin 2006, la décision a été prise d'une réunion mensuelle. Il rassemble une vingtaine de personnes, selon une composition fixée par la Charte.

Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) sont créés par le Comité permanent de concertation, « *pour approfondir un sujet spécifique et enrichir les projets par l'expression de différents points de vue, faire des suggestions et éclairer la décision des élus* ». La Charte donne quelques exemples de GTT possibles. Nous verrons plus loin que trois d'entre eux ont été créés et ont commencé à fonctionner au cours de l'année 2006. La Charte fixe les principes de la composition des GTT et limite le nombre de ses membres à 30. Dans la pratique, les GTT ont été plus ouverts et leurs membres un peu plus nombreux. C'est la DU qui assure l'organisation et le secrétariat des GTT (comptes-rendus, conception et réalisation des documents nécessaires à leur travail, diffusion des informations). La Charte précise, enfin, que les GTT sont convoqués au minimum 15 jours à l'avance et que les documents doivent parvenir au minimum 10 jours avant la réunion. Les comptes-rendus sont transmis à tous les membres du Comité Permanent de concertation, ainsi qu'une synthèse des travaux. Contrairement à ce qui avait été demandé par les associations, la Charte ne précise pas le rythme de réunion des GTT. Les associations auraient souhaité que les GTT s'appellent « *Atelier de concertation* », afin d'insister plus nettement sur l'obligation qui leur aurait été faite de produire des documents opérationnels (projets et contre-projets). L'appellation qui a été finalement retenue n'empêche en rien les GTT de travailler de cette manière. Mais, dans la pratique, nous verrons qu'ils fonctionnent plus comme des groupes de réflexion que comme des groupes de production. Ils sont menacés de « *parler, parler, parler* », sans que ces discours divers, et souvent contradictoires, débouchent vraiment sur des compromis précis et argumentés, présentés aux décideurs. « *Tout le monde en a assez des concertations qui ne sont que de vagues consultations. Nous voulons de vraies séances de travail* » (Raoul Pastrana, responsable du l'Atelier Local d'Urbanisme du 3^{ème} arrondissement, réunion interassociative, 2 septembre 2006). Bien entendu, cette dérive profite aux décideurs qui « *laissent parler* », sans qu'on leur oppose une prise de position ferme.

Les Groupes de concertation avec les Usagers constituent l'élément le plus novateur qui a été introduit dans le texte par l'action d'une partie des associations. La DU, au début assez réticente, a finalement reconnu la nécessité et l'avantage d'introduire cette dimension dans la Charte, en dépit des difficultés de sa mise en oeuvre. L'enjeu est triple.

1°) Il ne faut pas limiter la concertation aux seuls riverains et aux associations dont ils se sont dotés. Les différents éléments du Forum, transports, équipements, jardin, sont fréquentés par des usagers, de cercles concentriques géographiquement beaucoup plus larges que les seuls riverains : les Parisiens, les banlieusards et Franciliens, les touristes nationaux et internationaux. Il existe un énorme déficit de connaissance sur les pratiques et les attentes de ces populations. Il ne faut pas seulement mener des enquêtes et sondages à leur propos, mais être capable d'associer des représentants de ces usagers au processus participatif.

2°) Il ne faut pas limiter la concertation aux seules associations. Il existe un grand nombre de citoyens qui n'adhèrent pas aux différentes associations et qui ont des choses à dire à propos du dossier des Halles. La Charte de 1996 insiste beaucoup sur cet aspect et affirme qu'il ne peut pas y avoir de concertation véritable si on se limite à la seule expression associative. Comment toucher et faire s'exprimer le citoyen lambda ?

3°) Il faut mettre au centre de la concertation la notion « *d'usage* », comme l'ont bien montré les dossiers traités selon les méthodes de la programmation participative.

On comprend que certains acteurs associatifs craignant de perdre leur primauté, voire leur monopole, à cause de l'introduction des usagers non-associatifs, se soient, dans un premier temps, montrés assez réticents devant l'adoption de ce dispositif. Mais cette difficulté a été assez rapidement dépassée. Aujourd'hui, tout le monde se plaint, au contraire, de la lenteur de la DU dans l'application de cet article de la Charte, puisque, près d'un an après l'adoption du texte, on ne dispose encore d'aucun résultat (voir plus loin).

Que dit la Charte à ce propos ? *« Afin de placer le citoyen et l'utilisateur au centre de la concertation, des groupes de concertation avec les usagers seront mis en place en tant que de besoin, pour identifier, par thème étudié, les problèmes et les demandes des différents publics. Ces groupes alimentent, en analyses et en réflexions, les autres instances de la concertation et, en particulier, les groupes de travail thématiques ». « Recrutés par des organismes spécialisés (bureaux d'études, de sondages, etc...), ces groupes représentatifs d'une quinzaine de personnes environ (panels) sont composés à la demande selon le thème étudié. Ils sont animés par des professionnels indépendants qui rendent compte, par écrit, des réflexions des groupes ».*

Ceux qui veulent en savoir plus sur l'intervention des usagers dans la participation, consulteront avec profit une annexe de la proposition de Charte établie par l'EPPPUR : *« Principes et mise en œuvre d'une démarche de programmation citoyenne des projets urbains et environnementaux ».* Cette annexe porte sur *« L'organisation de groupes de concertation sur les usages et la conception des espaces et des équipements publics ».* Cette méthode n'est pas que théorique, mais elle a été réellement appliquée sur plusieurs sites, notamment à Buxerolles (banlieue de Poitiers), à l'Ile-sur-Denis et à Croissy-sur-Seine. La préoccupation de la parole des usagers fait aussi l'objet d'un guide méthodologique de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

Le Garant de la Concertation, constitue aussi une nouveauté, par rapport au texte initial proposé par la DU. Les associations l'ont imposé, par similitude avec ce qui se passe à *« Paris-Rive-Gauche »* et en conformité avec la Charte de 1996. *« Le garant est désigné par la ville, après avis du Comité Permanent de Concertation ».* Ses missions sont nombreuses et complexes. *« Il a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle ». « Il n'émet pas d'avis sur le fond des dossiers, mais facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation ». « Il régule l'organisation : respect des ordres du jour, durée des séances, répartition des temps de parole ».* Dans la pratique, nous verrons que c'est lui qui anime toutes les réunions des GTT. *« Il exerce, en tant que de besoin, un rôle de médiateur ; il organise la concertation sur des projets faisant l'objet d'un désaccord manifeste, de sa propre initiative, ou à la demande de la ville, d'une association, d'un conseil de quartier ou d'un partenaire ». « Il veille au respect des engagements pris dans la présente Charte ». « Il recueille des informations, peut questionner le maître d'ouvrage, orienter les groupes de travail et proposer des études alternatives, des contre-expertises ou l'intervention d'un expert ». « Il présente au Comité Permanent de Concertation un bilan annuel de la concertation et des recommandations ». « Il participe aux réunions des organes de la concertation : comité permanent, bureau, groupes de travail, etc... ».*

L'ouverture de la concertation au plus grand nombre et à tous les publics se traduit par l'organisation de réunions publiques et d'expositions publiques. L'initiative revient à la ville. *« Dans la mesure du possible, ces manifestations se tiendront sur le site des Halles ».* Les propositions des associations étaient nettement plus détaillées et contraignantes et s'inspiraient de ce que la Commission Nationale du Débat Public appelle *« les réunions publiques générales ».* Suivant la méthodologie de la *« programmation participative »* les réunions publiques devraient être organisées à chacune des grandes étapes qui marquent le cheminement du projet : diagnostic, programme, conception... On s'oriente plutôt, semble-t-

il, vers l'organisation d'une réunion publique annuelle, assez classique, destinée à faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

A l'occasion du jury de concours d'architecture, un représentant associatif participera au jury avec voix délibérative.

La seconde partie de la Charte concerne **les moyens liés à la concertation et à l'information du public**.

Les associations ont beaucoup plaidé en faveur de la création et de l'animation d'un site Internet interactif, dédié à la rénovation des Halles. La ville n'a pas retenu dans le texte final toutes les propositions faites, mais a accepté le principe et les principaux aspects. Jusqu'à maintenant, cette question fait l'objet de réclamations récurrentes, car les associations citoyennes estiment qu'elles n'ont pas pleinement obtenu satisfaction. Que dit le texte ? *« Pour favoriser l'information du public de façon générale, un site Internet sera mis en place. Il présentera le projet, son contexte, son avancement. Il indiquera notamment les marchés d'étude ou de maîtrise d'œuvre passés, ainsi que leur objet. Ce site est également le lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci. En particulier, il précisera quelles études sont consultables et le lieu où elles peuvent être consultées. Enfin, une page spécifique sera créée pour expliquer l'organisation retenue pour la concertation. Les comptes-rendus du Comité Permanent de Concertation et des Groupes de Travail Thématiques seront également consultables sur le site. Un espace sera prévu pour l'expression des associations et du public ».*

Ceux qui veulent en savoir plus sur cette question du rôle actuel d'Internet dans les processus et les procédures de la concertation peuvent consulter l'annexe 3 des *« propositions de contrat de Concertation pour l'opération de réaménagement des Halles »*, établies par Paris des Halles, les Parents du Conservatoire, l'EPPPUR, Glob'Halles, l'Atelier des Halles du FSL et l'association « Curiositas ». Ce texte s'inspire directement du *« cahier méthodologique n°3/4, relatif aux instruments de la concertation »*, réalisé et édité par la CNDP, en 2004.

Une autre question a été également très vigoureusement portée par les associations citoyennes : celle d'un lieu d'accueil et de renseignement du public dédié à la concertation, situé sur place. Par la Charte, la ville s'engage à trouver et à aménager un tel site, *« de préférence en surface, à rez-de-chaussée »*. *« L'espace comprendra des bornes interactives reliées au site Internet de la concertation »*. *« Ce local permettra aussi aux associations, aux conseils de quartier et aux citoyens impliqués dans la concertation de tenir des réunions de travail »*. Presque un an après, la ville en est toujours à rechercher ce lieu, mais semble sur le point d'aboutir.

Dernier point : les moyens financiers. *« Le Comité Permanent de Concertation disposera, par le biais de la Direction de l'Urbanisme, de moyens financiers qui couvriront ses frais de fonctionnement et le financement d'éventuelles études de variantes ponctuelles »*.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Charte.

La Charte adoptée, il faut l'appliquer. Cela ne va pas sans quelques difficultés.

Il semble donc nécessaire de faire état du **fonctionnement des instances de participation**. Elles ont démarré avec un certain retard par rapport au calendrier annoncé initialement, mais, depuis, elles se réunissent assez régulièrement. Elles donnent lieu à des comptes rendus synthétiques diffusés par la DU et disponibles sur un site (www.paris.fr rubrique *« Comptes-rendus et contributions »*). Parallèlement, des associations rédigent aussi des comptes-rendus, principalement l'EPPPUR, dont les textes sont accessibles sur le site de l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Créteil) (www.univ-paris12.fr/iup). Les textes sont aussi consultables sur le site de l'association « Accomplir ». (www.accomplir.asso.fr).

Après une exploration assez difficile, le Garant a été choisi à la fin du mois de mars 2006. Il s'agit de Monsieur Thierry Le Roy, Conseiller d'Etat, ancien Préfet et qui a tenu dans sa carrière différents postes dans les ministères, notamment dans la domaine de la Culture.

Le Comité Permanent tient des réunions plénières pléthoriques (potentiellement un peu plus de 125 personnes), mais rares. Il revêt forcément une allure de « *grand-messe* » peu productive. Son Bureau, beaucoup plus restreint (15 à 20 personnes selon les questions traitées, se réunit plus fréquemment. Sa première réunion a eu lieu le 21 juin 2006. Depuis ses réunions sont en principe mensuelles. A côté des politiques, des administratifs et des institutionnels, on y trouve trois représentants associatifs et deux représentants des Conseils de Quartier (un pour les Conseils du 1^{er} arrondissement, un pour les Conseils des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements).

Le Comité permanent du **29 novembre 2005** a permis d'arrêter définitivement la Charte de la Concertation.

Le Comité permanent du **6 octobre 2006** a été consacré à l'examen d'un premier bilan de l'activité des Groupes de Travail Thématiques, Programmation des équipements, Jardin et Voirie. Il a aussi permis l'annonce du programme des prochains mois.

Une nouvelle séance du Comité Permanent est promise avant la fin de l'année 2006.

Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) ont été constitués et ont déjà tenu des réunions.

Le Groupe de Travail Thématique sur « la Programmation » comprend environ 45 personnes. Il réunit cinq « *politiques* », membres des cabinets des adjoints à l'Urbanisme (Jean-Pierre Caffet), aux Sports (Pascal Cherki), au Commerce, à l'Artisanat et aux professions indépendantes (Madame Lyne Cohen-Solal), à la Culture (Christophe Girard), et au maire du 1^{er} arrondissement (Jean-François Lagaret) ; 8 personnes sont issues des administrations de la ville, une du Secrétariat général, trois de la Direction de l'Urbanisme, une de la Direction du Développement Economique, une de la Direction de la Jeunesse et des Sports, une de la Direction des Affaires Culturelles et une de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) ; 8 personnes représentent les différents partenaires institutionnels de la ville : l'Agence Seura (David Mangin), lauréate du marché de définition, la région Ile-de-France, le Syndicat des Transports de l'Ile-de-France (STIF), la RATP, la Société Espace Expansion, le GIE « *Forum des Halles* » et, au début du moins, deux personnes de la SEM Paris-Centre ; 20 personnes représentent les citoyens : 6 membres des six comités de quartier situés sur le site ou proche de lui, 14 représentants de 14 associations. La ville a retenu les représentants des Conseils de Quartier et les représentants des associations qui s'étaient portés volontaires, en répondant à un questionnaire, lors du Comité Permanent du 29 novembre 2005. Elle a fixé la règle qu'il ne pouvait y avoir qu'un représentant par association. La liste est ouverte à d'autres associations qui en feraient la demande. Il faut y ajouter, comme pour toutes les autres réunions, la présence du « *garant* ».

Ce GTT s'est réuni, pour la première fois, **le 6 avril 2006**, avec comme ordre du jour « *la programmation des équipements et des commerces* ». Nous développerons plus loin les questions posées et les positions prises par cette instance.

Le 27 septembre 2006, ce GTT a consacré sa séance à la programmation des équipements culturels, sous la présidence de Christophe Girard, adjoint au maire chargé de la Culture.

Le 25 octobre 2006 doit se réunir une autre réunion du GTT « *programmation des équipements* ».

La DU s'est aussi engagée à réunir le GGT « *Programmation* » sur le thème « *des populations fragiles* », avant la fin de l'année 2006.

Le Groupe de Travail Thématique consacré au « Jardin » s'est réuni pour la première fois le **29 juin 2006**. Nous rendons très largement compte de ses travaux dans la suite de ce

texte. Sa composition ressemble à celle du GTT « *Programmation* » : environ 45 personnes, les politiques, les administratifs, les institutionnels, 4 représentants des Conseils de Quartier concernés et 18 représentants associatifs.

Le Groupe de Travail Thématique consacré à « la Voirie » s'est réuni pour la première fois le **7 juin 2006**, sous la présidence de Denis Baupin, adjoint chargé des transports de la circulation du stationnement et de la voirie.. Rassemblant une cinquantaine de personnes, il comprend 3 représentants des Conseils de Quartier et 21 représentants associatifs. Il examine les projets qui concernent aussi bien la voirie de surface que la voirie souterraine. Ses travaux sont aussi détaillés plus avant dans ce texte.

Une autre réunion concernant « *les espaces souterrains* » est annoncée avant la fin de l'année 2006.

La Charte prévoit aussi des réunions publiques, comme conclusion des différentes phases de la concertation. La première, organisée dans le cadre de la Charte, s'est tenue le 14 décembre 2005. Une seconde est promise à la fin 2006 ou au début 2007.

Ceux qui sont intéressés par les précautions à prendre pour que les réunions publiques soient vraiment des moments de participation peuvent consulter l'annexe 2 d'un texte déjà cité, établi par Paris des Halles, les parents du Conservatoire, l'EPPPUR, Glob'Halles, l'Atelier des Halles du FSL de Paris-Centre et l'association « *Curiositas* », intitulé « *Proposition de Contrat de Concertation pour l'opération de réaménagement des Halles* ». Cette annexe « *Réunions et Débats Publics* » s'inspire du cahier méthodologique n°3/4 : « *Catalogue des instruments de la concertation* », réalisé et édité par la Commission Nationale du Débat Public, en 2004.

Les groupes d'usagers constituent, nous l'avons dit, une avancée importante, actée par la Charte. Mais la mise en œuvre de cette disposition n'est pas évidente. Dès le début de l'année 2006, les cinq associations citées ci-dessus envoient à la DU une note méthodologique dont nous avons fait état plus haut (« *L'organisation de groupes de concertation sur les usages et la conception des espaces et des équipements publics* »). Ce texte semble être resté lettre morte, en dépit de relances verbales. C'est seulement en mai 2006 que la DU lance un appel d'offre, intitulé « *Marché de prestations intellectuelles pour l'organisation de groupes de consultation d'usagers* », à l'occasion de la mise en œuvre du projet de rénovation des Halles ».

Ce texte rappelle d'abord les impératifs de la Charte : « *Pour donner spécifiquement leur place aux usagers et clients « anonymes » du complexe, non nécessairement représentés par les Conseils de quartier ou les différentes associations participant au Comité permanent de concertation et aux Groupes de travail thématique, il a été prévu d'organiser des groupes de concertation avec les usagers* ». « *Le présent marché a pour objet l'organisation de tels « groupes de concertation », sur le thème de la restructuration du jardin des Halles et celui de la programmation de l'opération, pour ce qui concerne le futur « Carreau », mais aussi du point de vue de l'évolution globale de l'offre d'équipements privés et publics présents dans le complexe* ».

La description de la mission (objectifs et organisation) permet d'apporter quelques précisions. « *La mission a pour objet la collecte d'informations sur les usagers des Halles, leurs pratiques, leurs attentes et leurs difficultés dans l'usage des lieux. Elle vise à recueillir avis et contributions de groupes d'usagers, représentatifs de la variété du public des Halles...* ». Plus loin : « *S'agissant du jardin, la mission vise à recueillir des éléments de connaissance des pratiques et des attentes du public, susceptibles d'enrichir le programme de l'équipement et, le cas échéant, d'infléchir le projet* ». « *De même, en ce qui concerne la programmation, les usagers et clients seront interrogés sur leurs pratiques et attentes, tant en ce qui concerne l'offre d'équipements publics qu'à propos des services privés et/ou commerciaux présents ou susceptibles d'être implantés sur le site* ». « *Sur ces deux thèmes, la*

consultation devra aborder la problématique de la perception du site par ses usagers, notamment du point de vue de ses rapports avec le reste de l'agglomération parisienne ».

Pratiquement, la mission implique des enquêtes (« *minimum de cinq cents entretiens pour chacun des sujets* »), la constitution de « *panels* » à partir de l'analyse des résultats des entretiens (deux panels par thème), des séances de consultation des panels, des rapports intermédiaires, un rapport final et des restitutions.

On voit immédiatement la dérive qui menace le processus. Au lieu de sélectionner des membres de « *groupes de concertation* », on s'oriente vers du simple recueil d'informations, voire du sondage, alors que le projet initial était d'impliquer des usagers dans un processus de participation au projet. « *Le cahier des charges de cet appel d'offre n'a tenu aucun compte des recommandations et observations qui ont été faites par les associations, au fil de la mise en place de cette étude* » (Pierre Dimeglio de l'EPPPUR, réunion interassociative, 7 septembre 2006). On est en présence du glissement classique, de la confusion habituelle entre « *la consultation* » et « *la concertation* » (« *co-production* »), pour reprendre deux degrés de « *l'échelle d'Arnstein* ».

La ville reçoit cinq réponses à son appel d'offre, dont tout le monde est d'accord pour dire que quatre sont « *à côté de la plaque* » et ne dépassent guère le niveau de « *l'enquête d'opinion par sondage* », du genre « *Imaginez les Halles du futur* », question qui ne peut guère fournir d'éléments opérationnels aux GTT et qui ne colle pas du tout aux questions multiples et concrètes qui sont posées. Il reste une seule réponse, à peu près conforme à la demande. Le bureau d'études « *Mission publique* » est donc retenu. Il sous-traite la première partie de sa mission, l'enquête, à l'IPSOS.

A la mi-octobre 2006, l'enquête est terminée et « *Mission publique* » constitue les groupes d'usagers qui devraient se réunir les 4 et 18 novembre prochains.

Dès lors la question se pose de l'articulation entre les groupes de travail et les groupes d'usagers. Elle est multiple. De quelle manière les GTT peuvent-ils orienter « *Mission publique* » dans le choix des questions à poser aux groupes d'usagers ? Au contraire, c'est la position de la DU, il faut laisser « *Mission publique* » travailler dans sa propre logique et ne pas chercher à l'influencer. Faut-il inviter des représentants des groupes d'usagers dans les GTT (ceux des 25 octobre, 7 novembre et 15 novembre entre autres), de telle sorte qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, utiliser ce qu'ils entendront pour animer leur propre débat ? Inversement, comment les questions posées par les usagers remonteront-elles vers les GTT pour enrichir, voire orienter, leurs réflexions ? Ne faut-il pas mettre sur pied une procédure qui permette aux membres des groupes d'usagers de rencontrer les acteurs associatifs de la concertation, afin qu'un dialogue constructif s'établisse entre eux ? De quelle manière « *Mission publique* » rendra-t-elle compte des résultats quantitatifs de l'enquête, comment et quand, et, d'une manière plus générale, comment « *Mission publique* » remplira-t-elle son obligation légale de « *restitution intermédiaire* » ?

Le site Internet fait l'objet d'appréciations diverses. Les représentants associatifs et le garant estiment que l'accès à la rubrique des Halles est « *peu évident* » (Bureau de la concertation du 19 octobre 2006). Cependant, peu à peu, « *la DU a pris l'habitude de mettre beaucoup plus de documents en ligne* ». Le garant demande que cette présence des documents sur le site soit exhaustive, immédiate et intégrale (c'est le problème des comptes-rendus synthétiques des GTT et des autres instances qui tardent à être diffusés, car ils doivent remonter jusqu'au pouvoir politique pour être validés). Les associations réclament un compte rendu intégral « *qui puisse être mis en ligne de manière instantanée* ». Les associations (« *Accomplir* », l'EPPPUR) font ce travail de transcription et de diffusion immédiates, mais estiment que ce n'est pas leur rôle. Le garant a établi la liste des documents qui devraient figurer sur le site et qui n'y sont pas, notamment les études de David Mangin et de la RATP,

sur les flux de circulation et les scénarios d'accès au Forum (réunion interassociative du 7 septembre 2006).

La grande question est l'interactivité et la place des associations sur le site de la ville. « *Accomplir* » estime que, de ce point de vue, la site de la SEM Paris-Centre, dans la première phase de la concertation, était meilleur que celui de la ville. Les associations pouvaient y entrer leurs propres documents, ou du moins des résumés, renvoyant à leurs propres sites. Une rubrique présentait brièvement chaque association. Une « *tribune des associations* » sur le site de la ville est très vivement souhaitée, mais n'existe toujours pas. La DU répond que « *le service d'information de la ville de Paris considère qu'il n'est pas déontologiquement correct d'héberger sur le site de la ville des échanges entre des partenaires extérieurs* » (Catherine Barbé, Directrice de l'Urbanisme, GTT du 6 avril 2006) et qu'elle ne reçoit d'ailleurs pas de documents de la part des associations, ce que celles-ci contestent. Bref, l'amélioration du système est à l'ordre du jour.

Le local d'information n'existe toujours pas à la mi-octobre 2006. « *Aucun lieu n'a encore été trouvé* ».

Il ne faut d'ailleurs pas confondre trois dimensions des locaux : un local demandé par les syndicats du Forum, un local pour les associations du 1^{er} arrondissement, dit « *Maison des Associations du 1^{er}* », promis par le programme de Bertrand Delanöe, comme pour tous les autres arrondissements de la capitale, et un local pour la concertation relative à la rénovation, prévu par la Charte de la Concertation. Ces trois fonctions peuvent-elles être réunies en un seul lieu ?

Marie-Pierre de la Gontrie, adjointe à la démocratie locale et à la vie associative, a annoncé, récemment, au maire du 1^{er} arrondissement, que le local provisoire retenu pour créer la Maison des Associations était l'ancienne halte-garderie, située sur la « *terrasse Rambuteau* » et d'une superficie de 150 m². Le Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement, réuni le 11 septembre 2006, s'est opposé à cette localisation, « *sachant que la taille de cet espace ne correspond pas aux besoins des associations et, surtout, que la prérogative du Conseil d'arrondissement pour décider de l'emplacement d'un équipement de proximité, comme une Maison des Associations, n'a pas été respectée* ». La mairie du 1^{er} organise une réunion du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA), le 9 octobre 2006, consacré à la concertation sur la Maison des Associations, en présence de M-P. de la Gontrie. Par ailleurs Jean-Pierre Caffet a annoncé la création d'une salle d'exposition sur le projet des Halles dans l'ancienne brasserie, située au rez-de-chaussée, côté Rambuteau (100 à 120 m²). L'ancien Pavillon des Arts (700 m²), également situé sur la terrasse Rambuteau devrait servir à l'association « *Relais du Cœur* » (200 m²) et au fameux « *Bureau du Temps* », promis par Bertrand Delanöe, qui doit harmoniser les horaires d'ouverture des services municipaux avec les horaires des parisiens au travail (500 m² pour un personnel prévu de 8 personnes). Les associations citoyennes s'opposent à ces schémas. « *Il faut une vraie salle de réunion pour les associations du 1^{er} arrondissement de Paris. Celui-ci est probablement le seul de la capitale à ne pas disposer de cet équipement, et les associations doivent louer des salles paroissiales* ». Il faut, simultanément, une salle dédiée aux réunions de concertation sur la rénovation des Halles (jusqu'à 150 personnes pour les Comités Permanents de Concertation qui se réunissent actuellement dans l'Hôtel de Ville central), si possible attenante à la salle d'exposition. C'est cela qui a été prévu par la Charte. « *On ne voit pas pourquoi le Bureau du temps doit être installé aux Halles. Le pavillon des Arts conviendrait parfaitement pour le local de la concertation et sa salle d'expositions demandés depuis longtemps* ». M-P. de la Gontrie doit revenir pour une exploration dans le quartier, le 23 octobre 2006.

Une clarification concernant les acteurs citoyens.

Dans la première phase de la concertation pour le réaménagement des Halles, (2002-2005), on était en présence d'une association, « *Accomplir* », dont l'antériorité, la compétence, la politique de communication, la capacité à fédérer de nombreuses petites associations dans un collectif (« *Rénovation des Halles* ») et le dynamisme dominaient la situation. Nous avons longuement décrit cette histoire dans un texte du précédent rapport de l'Observatoire. Peu à peu d'autres associations se sont affirmées, le plus souvent sur des positions différentes et plus « *radicales* » que celles d'« *Accomplir* », accusée de « *complicité* » avec les décideurs. Il s'en est suivi une phase d'oppositions, de concurrences, d'accusations réciproques, situation toujours favorable aux décideurs qui savent « *diviser pour régner* ». De plus, à juste titre, la ville a voulu associer les Conseils de quartier à la concertation, introduisant un autre type d'interlocuteurs que les associations, et compliquant encore le jeu. Il faut cependant noter que les responsables les plus actifs des Conseils de quartier sont assez souvent membres des associations, par le jeu des multiples casquettes. Enfin, les syndicats des salariés du Forum sont entrés dans la concertation, avec leur expérience militante. Non sans mal, un premier pôle de regroupement, fortement suscité et soutenu par l'EPPPUR, en particulier par Pierre Dimeglio, a commencé à fonctionner dès le début de l'année 2005, réunissant plusieurs associations, sans « *Accomplir* », et, quelquefois contre « *Accomplir* ».

Au cours de l'année 2006, la situation a profondément changé. Le dialogue s'est établi entre « *Accomplir* » et les autres associations. Tout en gardant chacune leur spécificité, leurs positions et leur « *tonalité politique* », les associations ont su se rapprocher. Le garant a joué un rôle non négligeable dans cette convergence. C'est d'ailleurs lui qui a présidé les trois premières « *réunions interassociatives* » et assuré une incontestable médiation. A l'avenir, les associations ayant pris l'habitude de travailler en commun, le garant a fait savoir qu'il ne présiderait plus et n'animerait plus les prochaines réunions, mais qu'il acceptait d'être présent.

Ainsi vingt à vingt-cinq associations se sont réunies plusieurs fois (dans les locaux de Union Locale CGT, faute de salle de réunion dans le quartier) : les 8 juin, 26 juin, 7 septembre, 25 septembre et 16 octobre 2006.

Il convient de bien préciser la nature de leurs liens. Le garant avait bien préparé la première réunion, celle du 8 juin 2006, en proposant qu'on ne traite pas des « *dissensus/consensus* » entre les associations (comme l'avait demandé « *Paris des Halles* »), mais que l'on suive une trame de sujets concrets liés au projet (proposé par « *l'Atelier des Halles* »). Elisabeth Bourguinat (« *Accomplir* ») a tenu à préciser, d'emblée, que « *cette réunion n'a pas pour objet de constituer une plate-forme pour faire pression sur la ville, mais de nous écouter mutuellement sur les différents thèmes concernant le projet des Halles, afin de mieux comprendre nos points de vue respectifs, ce qui facilitera la concertation officielle* ». Un certain accord a été obtenu sur cette formule, au départ. C'est pourquoi l'on parle de « *réunions interassociatives* » et non de « *Collectif* », terme qui aurait induit la notion de position commune, après discussion et compromis. « *Il s'agit de réunions interassociatives qui se tiennent en parallèle à la concertation, et non dans le cadre officiel de la concertation* ». (Thierry Le Roy, garant, 8 juin 2006).

Néanmoins, le glissement progressif vers des convergences plus fortes semble inévitable. Par exemple, dans sa réunion du 7 septembre 2006, l'interassociation discute du texte d'une lettre collective à Jean-Pierre Caffet, ce qui est beaucoup plus qu'un échange d'informations et une confrontation des prises de position ! D'ailleurs Paul Gros, de l'Union Locale CFE-CGC, tout en rappelant que le groupe qui se réunit « *n'a pas d'existence formelle* », pense qu'il a, à terme, vocation, « *à devenir une coordination* » (réunion du 25

septembre 2006). La preuve est que cette réunion adopte une « *déclaration commune pour protester contre l'ordre du jour de la réunion de programmation du 27 septembre et l'insuffisance des documents préparatoires* » et qu'un membre du groupe est choisi pour lire la déclaration au nom de tous, au début de la réunion officielle. Les réunions interassociatives s'orientent inévitablement vers des réunions destinées à adopter une position commune et à faire front, avant chaque réunion des GTT ou des autres instances de la concertation. La ville doit comprendre qu'elle aura de plus en plus en face d'elle des acteurs citoyens ayant réussi à se coordonner et que le temps propice de la dispersion et de la division se termine.

Un autre interlocuteur peut s'avérer coriace à l'avenir. Un groupe de travail a été créé avec les salariés du Forum et, de façon conjointe avec l'Inspecteur du Travail, pour constituer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) pour l'ensemble des salariés du Forum. Il existe 3 200 salariés dans le Forum, auxquels il faut ajouter ceux des équipements publics et ceux des commerces autour du Forum. Les salariés de la FNAC sont particulièrement organisés, ainsi que ceux de la RATP. Le Président du GIE du Forum des Halles se dit intéressé, et souhaite établir un dialogue « *relatif aux améliorations que les salariés souhaitent obtenir* ». Ces syndicalistes disent vouloir travailler en conjonction avec les associations citoyennes et sont, d'ailleurs, régulièrement présents et actifs dans les réunions interassociatives et dans les réunions officielles de la concertation. Les syndicats réclament, entre autres, la constitution et la réunion d'un GTT sur le thème de l'emploi. Il semble que l'adjoint aux finances de la ville, Claude Sautter, soit d'accord.

Les principaux dossiers en débat.

Pour la clarté de l'exposé, nous les classons dans l'ordre des dix sous-projets tels qu'ils ont été exposés au début de ce texte. Les points de vue des associations citoyennes ont été présentés au cours des différentes réunions dont nous avons fait état précédemment.

1. Restructuration des circulations internes à l'ancien Forum.

Les premières discussions n'ont porté que sur « *les circulations verticales* » et essentiellement sur les escalators, directs ou indirects, qui doivent passer d'un niveau à l'autre et rejoindre l'extérieur. La question des accès et des circulations verticales, notamment dans leurs rapports avec la sécurité, constitue l'un des thèmes importants de travail des associations citoyennes..

Mais aujourd'hui le problème s'est précisé et élargi. Deux études ont été commandées sur le thème des flux et les scénarios de leur maîtrise. Elles ont été, en principe, fournies aux partenaires décideurs au début du mois de septembre 2006, mais les partenaires associatifs de la concertation n'en ont toujours pas eu connaissance à la mi-octobre. Ils les réclament avec force, car elles constituent un élément décisif, pour les choix relatifs au bâtiment du Forum. La réunion interassociative du 7 septembre décide d'envoyer une lettre collective à Jean-Pierre Caffet, demandant la communication immédiate de ces documents, et l'organisation d'un GTT sur ce sujet, avant que les institutionnels ne prennent leurs décisions. La RATP et le STIF s'opposent absolument à cette publicité. Ils veulent, au préalable, étudier entre eux les scénarios viables techniquement et financièrement, et communiquer aux associations citoyennes un « *dossier bien ficelé* » (compte-rendu du Bureau de la Concertation du 21 septembre 2006). Le problème bien connu est que les associations préfèrent « *un dossier encore ouvert* », plutôt qu'un « *dossier bien ficelé* » qui réduit forcément leur marge de manoeuvre. Les études ne seront pas rendues publiques avant le début novembre, quand les partenaires institutionnels auront commencé leur négociation..

2. Construction du « Carreau » (ou , mieux du bâtiment du Forum qui ne sera peut-être pas un « carreau »).

Toutes les associations sont d'accord pour considérer que les « *pavillons Willerval* » ont très mal vieilli et qu'ils sont mal adaptés aux équipements qu'ils abritent. Personne ne pleurera sur leur disparition. Mais toutes les associations craignent que leur remplacement se fasse par des bâtiments de plus grande hauteur. « *Accomplir* » écrit (revendication n°18, dans un texte intitulé « *Mise à jour des demandes de l'association « Accomplir » pour le projet de rénovation des Halles* », publié en janvier 2006)) « *que la hauteur des bâtiments qui remplaceront les pavillons Willerval n'excède en aucun cas leur hauteur actuelle qui varie entre 11 et 14 mètres* ». La limitation en hauteur, fixée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'exclut pas totalement des ouvrages plus élevés, de façon ponctuelle.

Pour éviter un nouveau vieillissement prématuré, on insiste sur la qualité des matériaux des nouvelles constructions. Bien entendu, tout le monde revendique la Haute Qualité Environnementale (HQE).

Il se pose aussi des problèmes importants concernant les entrées (les « *portes* ») du Forum. Elles sont généralement surdimensionnées, mais en même temps peu visibles. Celle qui donnait sur le jardin est condamnée depuis longtemps. Il faut donc complètement repenser les accès au futur Carreau.

Quel est l'état de la question en octobre 2006 ?

La DU fait le point dans une note destinée au Comité Permanent de Concertation du **6 Octobre 2006**.

La ville acte ce qui semble acquis. Les pavillons existants, rue Lescot et rue Rambuteau, appelés « *pavillons Willerval* », seront démolis. Il est adopté le principe d'un nouveau bâti s'implantant dans le périmètre défini par les rues Rambuteau, Lescot, Berger et la limite est du jardin. Nous verrons plus loin que c'est cette dernière face du quadrilatère qui pose le plus de problèmes : la zone de contact, c'est-à-dire les rapports entre le jardin et le Carreau. Une autre discussion porte sur la hauteur des bâtiments. La ville dit seulement « *que la hauteur du projet doit être, en général, plus basse que les immeubles riverains* ». L'expression « *en général* » laisse-t-elle la place à quelques pointes plus hautes ? L'engagement est pris que « *les constructions seront respectueuses de l'environnement dans un souci de développement durable* ». Le principe est adopté d'un vaste espace public au sein du carreau, formant « *une nouvelle place basse* ». Le problème est alors, de nouveau, celui de la liaison entre cette place et le jardin, d'une part, entre cette place et la rue Lescot, d'autre part, afin d'assurer un cheminement continu est-ouest (partie du cheminement Palais Royal-Beaubourg), arrêté depuis le début du projet. L'architecte devra assurer la pénétration de la lumière naturelle jusqu'aux niveaux inférieurs du Forum, mais il devra aussi prévoir dans sa programmation la manière dont le Carreau sera animé le soir. C'est la question d'un toit transparent protégeant ce creux central, et que David Mangin a conçu dans ses esquisses comme nécessairement carré, qui entraîne la disparition du jardin Lalanne, objet principal d'une lutte sectorielle des riverains cette année, comme nous le verrons. Les associations citoyennes font aussi remarquer que la conception du toit, au dessus de la place basse fera du Forum « *un gouffre énergétique* » : comment chauffer en hiver et climatiser en été ? L'équipe David Mangin n'a jamais répondu aux questions qui ont été posées à ce sujet.

La ville lance donc un concours international pour définir l'architecture du Forum et choisir son concepteur. On est en présence, cette fois, d'un concours international, et non d'un appel d'offre européen, comme dans le cadre du marché de définition de la première phase du projet. « *Il s'agira d'un concours sur esquisse destiné à retenir un parti architectural et offrant des marges de souplesse pour la suite* ».

Fin septembre 2006, le maire publie un **Avis d'Appel pour la Candidature (AAPC)**, constitué par un texte très court qui donne succinctement quelques idées sur la nombre de mètres carrés à construire (entre 11 000 et 15 000 ?), sur le programme, sur les questions de sécurité à prendre en compte, sur le fait que la lumière du jour doit continuer à descendre au fond du cratère, sur les objectifs de développement durable. **Les associations sont heureusement surprises par le caractère ouvert du texte.** On espère qu'il en sera de même du cahier des charges. On pense que David Mangin cherche à imposer sa vision architecturale d'un bâtiment carré (le « *Carreau* »), mais que le caractère très ouvert du concours, confirmé oralement par le maire, doit permettre aux associations citoyennes de remettre en cause l'emprise du bâtiment et sa forme. Pourquoi ne pas revenir à la forme en L et abandonner les parallélépipèdes prévus par David Mangin, masquant de plus la belle perspective vers Saint Eustache ? Pourquoi ne pas prôner plusieurs bâtiments distincts, de forme tout à fait libre et ne masquant plus la perspective ? On éliminerait par la même occasion le toit carré et on sauverait, peut-être le jardin Lalanne. Certains se mettent à rêver.

Dès lors se pose la question majeure de **la place de la concertation dans la mise au point du cahier des charges « du concours cadrant le programme »**. La ville met en place une procédure en deux temps. Après l'AAPC, dix concurrents au maximum seront sélectionnés. Le cahier des charges du concours leur sera remis et « *chaque concurrent devra remettre une esquisse pour l'ensemble du bâti qu'il propose* ».

Cette démarche suppose, en amont, qu'un certain nombre de questions soient précisées (avec quelle place pour la concertation ?) Quelles seront les directives précises concernant l'implantation, le gabarit, la hauteur des bâtiments à construire ? Quelles seront les surfaces construites autorisées, (c'est-à-dire aussi quelles seront les surfaces supplémentaires autorisées, par rapport à celles qui existent actuellement, mais aussi par rapport à celles qui avaient été actées dans la première phase du projet) ? La demande sociale des commerçants relative à de nouveaux commerces, la demande sociale des citoyens concernant de nouveaux équipements ou l'extension des équipements existants, entraînent nécessairement une pression inflationniste que le pouvoir politique devra bien contenir à un moment ou à un autre. Cette question est elle-même délicate. Elle suppose qu'un arbitrage politique soit rendu au sujet de l'extension précise des surfaces commerciales, toujours demandée avec vivacité par les instances qui représentent les commerçants. Elle suppose que soit nettement établie la liste des équipements publics qui seront abrités par le nouveau Forum, leur surface, leur implantation, leur accès, question que nous aborderons en détail plus loin. Et, par conséquent, elle suppose que la ville arbitre aussi la part relative, l'équilibre, entre la vocation commerciale et la vocation d'équipements publics du Forum, question qui n'a jamais été franchement abordée. Elle suppose encore que soit tranchée la très délicate question des « *circulations verticales* », c'est-à-dire du passage des flux d'usagers entre la salle d'échange des transports en commun et la surface. Il semble en effet impossible d'asseoir le bâtiment sans savoir ce qui va se passer dans ses niveaux souterrains. Enfin, la Charte a fait obligation d'aborder tous les problèmes en les éclairant par le point de vue des usagers. Cette consultation est en cours, comme nous l'avons vu, mais elle est loin d'être terminée et synthétisée.

Ces contraintes pèsent lourdement sur le calendrier.

3. Création d'un nouvel accès à la gare du RER. 4. Retructuration de la gare du RER .

Toutes les associations disent partager avec la ville le projet de politique durable appliquée aux transports. Cela signifie que la réduction drastique de la circulation automobile de transit au centre de la capitale semble assez bien acceptée, sauf, nous le verrons, par des

commerçants irréductibles. Logiquement, la réduction automobile doit se traduire par un accroissement important de l'usage des transports en commun, aussi bien des bus de surface que des trois lignes de RER et des cinq lignes de métro souterraines. Cela rend d'autant plus essentiel la réorganisation de la salle d'échange et la résolution du problème de ses accès.

L'aspect principal de la mise aux normes de sécurité de la salle d'échange du RER est considéré par tous comme étant constitué par **la réalisation de sorties directes vers la rue**, « car la densité de la foule aux heures de pointe, les files d'attente pour la sortie par les escalators et l'absence de visibilité des moyens d'évacuation de secours créent un sentiment diffus d'angoisse qui pourrait se transformer en panique en cas d'incident grave » (revendication n°59 d'« Accomplir »). Pierre Dimeglio rappelle l'impératif « d'une évacuation de la salle d'échange en dix minutes » (GTT du 6 avril 2006). Cette exigence comporte la création d'accès directs entre la salle d'échange et la surface, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Elle implique aussi une révision complète et une amélioration profonde de la signalétique, actuellement très défaillante. On sait que cette revendication citoyenne se heurte à la volonté des commerçants qui souhaitent que les voyageurs soient amenés à traverser les galeries marchandes et même à y séjourner, à cause des (grâce aux) défaillances de la signalétique. Les commerçants estiment que « les sorties indirectes doivent être préservées » (André Laborde, GIE du Forum des Halles, GTT du 6 avril 2006).

La localisation des sorties directes peut entraîner des conséquences à prendre en compte dans le dessin du jardin ou dans celui de la voirie de surface. On touche là du doigt une question « de conception globale » que les associations d'habitants ont posée depuis le début, mais qui nécessite des arbitrages politiques qui n'ont pas été pris : la question majeure des « rapports entre le dessus et le dessous ».

Les citoyens font aussi des propositions détaillées en ce qui concerne l'aménagement de la salle d'échange. Ils souhaitent que les « aubettes » qui y seront installées ne constituent pas une extension de la galerie marchande, mais des « stands de services publics » : guichet d'achat de billets SNCF, bureaux de renseignements administratifs divers, antenne de l'Office de Tourisme de Paris, etc...

5. Restructuration des voiries souterraines. 6. Réalisation d'une plate-forme logistique raccordée au réseau ferré souterrain.

Rappelons qu'une importante voirie souterraine passe sous le Forum et le jardin des Halles, formant deux boucles. Ses accès sont assurés par de nombreuses trémies qui perturbent la voirie de surface.

L'option, envisagée au début, de supprimer toute cette voirie, dans le cadre plus général de la réduction drastique de la circulation automobile dans le centre de Paris, a été abandonnée. La fermeture de la voirie souterraine ne sera que partielle, ne serait-ce qu'à cause du maintien de l'accès aux parkings souterrains et des impératifs de livraison des commerçants du Forum.

Quel est l'état de la question en octobre 2006 ?

La note de la DU qui nous sert de guide, énumère les « éléments de principe » qui ont été adoptés par la ville. La suppression ou le réaménagement des trémies d'accès à la voirie souterraine et aux parcs de stationnement doit aboutir à une réduction de la circulation de transit, et « à augmenter les espaces publics pour les circulations douces ». La ville propose (et soumet à la concertation ?) la fermeture totale de la trémie de la rue Coquillière pour permettre un net agrandissement du jardin (0,3 ha, environ) et une restructuration de la voirie de surface. La trémie de la rue du Pont Neuf pourrait être réduite de moitié, en ne maintenant que le sens entrant, tandis que la trémie de la rue des Halles-Berger pourrait être, elle aussi réduite de moitié, en ne gardant que le sens sortant. Ce double réaménagement faciliterait

considérablement le transit piéton nord-sud. La fermeture du « *barreau nord-sud de la petite boucle* » est décidée. On pourrait y installer un nouvel équipement commercial (voir ci-dessous). La fermeture de la trémie de l'Hôtel Novotel, place Marguerite de Navarre, doit permettre le réaménagement complet de cette place, voire une sortie directe de la salle d'échange. Enfin, la ville continue d'étudier la possibilité d'acheminer des marchandises vers le Forum par l'intermédiaire des infrastructures ferroviaires. Plus éloignée, la trémie de la rue de Renard, qui jouxte une école, est très contestée par le Conseil de quartier. La ville dit étudier cette question. Il faut aussi tenir compte de la délicate question de l'accès des services de sécurité.

La restructuration de la voirie souterraine et de la voirie de surface, dans le sens restrictif provoquera des phénomènes de report. Des études menées par la ville semblent montrer que ces aménagements entraîneront une diminution de la circulation de 5 à 8 %. Mais le reste se reportera sur des voiries périphériques. Des craintes de conseils de quartier périphériques aux Halles commencent à s'exprimer, et il serait facile de dresser des habitants les uns contre les autres.

7. Implantation d'un nouvel équipement commercial à la place du « barreau nord-sud » de la voirie souterraine.

C'est plus largement la question des commerces sur le site qui est abordée ici. Le centre commercial actuel se développe sur 57 000 m² et regroupe environ 200 commerces. Pour 2 500 m², ces commerces sont en surface, dans les pavillons Lescot. La majeure partie des commerces (54 500 m²) est donc située en sous-sol, des niveaux -1 au niveau -4.

Le projet lauréat de David Mangin, a prévu une extension (non chiffrée de façon précise, mais qui peut être évaluée à environ 15 000 nouveaux m² de commerces). La mairie continue de démentir ce chiffre. Paradoxalement l'association « *Accomplir* » qui avait soutenu le projet Mangin avec la dernière énergie, défend aujourd'hui la position que « *le quartier offre déjà une densité commerciale extrêmement forte* » et « *qu'elle n'est pas demandeur de nouveaux commerces* ». Conclusion : « ***il faut que la création de m² commerciaux supplémentaires soit aussi réduite que possible*** » (revendication n°36). C'est, bien entendu, l'avis de toutes les autres associations. Il faut reconnaître que les trois autres projets qui n'ont pas été retenus faisaient aussi la place belle au commerce et que la Ville n'a jamais affiché une volonté de les réduire, dans la mesure où Unibail doit rester le principal financeur de la rénovation. La DU dit seulement (note de mars 2006) qu'elle préfère que l'extension des nouveaux commerces se fasse en rez-de-chaussée, plutôt qu'en souterrain, afin d'apporter « *une animation du site* ». Par ailleurs, elle reconnaît que l'extension des commerces « *contribue à l'équilibre financier de l'opération* ».

Une second grand objet de discussion est constitué par le projet d'une grande surface alimentaire, en sous-sol, sur une partie supprimée de la voirie souterraine (le « *barreau nord-sud* »). Cet équipement commercial correspond à une forte revendication d'Unibail. On a d'abord assisté à une période d'incertitude, au cours de laquelle les représentants de la Ville et le cabinet lauréat répondaient évasivement. Beaucoup de rumeurs se développaient sur le quartier à propos de cette question. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : la grande surface était bien prévue, dès l'origine, sur les premières esquisses du projet Mangin. Gilles Beauvais de l'association « *Paris des Halles* » a largement contribué à ce dévoilement, en examinant attentivement les documents. L'architecte se proposait d'occuper 5 970 m², sur deux niveaux, avec 2 000 m² réservés à l'alimentaire. (le projet a évolué depuis : on parle d'une surface plus réduite et sur un seul niveau, à cause des contraintes techniques des hauteurs de plafond). Au début, les associations, dont « *Accomplir* », ont exprimé leur refus. Un hyper marché de cette taille entraîne des flux de personnes et surtout de voitures à faire stationner. Par comparaison

avec d'autres hypermarchés non périphériques, c'est-à-dire situés en zone urbaine dense, on aboutissait à environ 2 000 caddies par jour et à 800 000 mouvements de voiture par an. Le « *Monoprix* » de la porte de Chatillon avec 4 693m² dont 1 800m² alimentaires engendre 970 000 mouvements de voitures par an. Le « *Carrefour* » de la porte d'Auteuil, 1 150 000 mouvements de voitures par an. Peut-on accepter l'argument selon lequel les chalands feront leurs courses à pied au Forum des Halles ? Un tel mouvement automobile est totalement contradictoire avec la forte volonté affichée par la ville de réduire la circulation.

Cependant la situation a beaucoup évolué, à cause de la restructuration des commerces de la rue de Rivoli voisine. Le commerce alimentaire du sous-sol de la Samaritaine a disparu, de même que le Monoprix de la rue de Rivoli. Les petits commerces de proximité sont en difficulté et plusieurs ont disparu. La surface alimentaire dans le Forum semble donc nécessaire. Les associations, « *Accomplir* » en tête, semblent maintenant l'accepter, mais on discute encore vivement sur sa taille : super, hyper ? (rappel : la surface de vente d'un hyper varie de 3 000 à 10 000 m²). « *Accomplir* » (revendication n° 35) résume en demandant « *la création dans le Forum des Halles d'une surface alimentaire de taille moyenne, avec une orientation développement durable* » (commerce bio, commerce équitable...)

8. Restructuration des équipements publics du nouveau Forum.

Il s'agit là d'un des points sur lesquels les citoyens se sont le plus longuement exprimés. On est en présence de l'avis des riverains, c'est-à-dire des usagers les plus proches. On ne possède pas encore le point de vue d'usagers plus lointains (qui représentent, par exemple 50 % des usagers de la médiathèque). Il faut attendre l'exposé du résultat des enquêtes en cours.

Comme presque toujours sur une question de ce type, les décideurs se trouvent en présence d'une inflation de demandes, et devront rendre des arbitrages délicats, car les surfaces disponibles ne sont pas extensibles à l'infini.

Un inventaire exhaustif a été établi par la DU, le 28 mars 2006, en vue du **groupe de travail thématique du 6 avril 2006** qui a procédé à une première discussion dont nous rendons aussi compte ici.

On peut classer les revendications en deux catégories : celles qui sont relatives aux équipements existants et qui demandent leur amélioration et/ou leur extension ; celles qui sont relatives à la création d'équipements nouveaux. Une première série de demandes avait été actée en décembre 2003, mais depuis, de très nombreuses demandes nouvelles d'équipements se sont fait jour. Faisons, aussi succinctement que possible, cet inventaire.

Le Conservatoire du Centre est porté par une association de parents particulièrement dynamique qui occupe une place importante dans la concertation. Il draine un nombre toujours croissant d'élèves des quatre premiers arrondissements de Paris. Ses activités sont de plus en plus variées. Il est considéré, par le milieu musical, comme un excellent conservatoire. Tout le monde est satisfait de son implantation dans le Forum qui assure une bonne facilité d'accès. Les instances responsables du Conservatoire ont d'ailleurs établi leur propre cahier des charges pour s'insérer dans la concertation générale. Les citoyens et les associations demandent le maintien sur place du Conservatoire, mais le doublement de sa surface. La ville promet de passer à 2 500 m² au lieu de 1 369 m² actuellement, selon la note de la DU du 28 mars 2006, puis à 3 500 m², selon la note de la DU du 18 octobre 2006. La Ville a donné, dès 2003, son accord pour cette extension.

Une Maison des Conservatoires (1 600 m²) est actuellement fermée pour travaux. La Ville envisage de la reloger ailleurs. On a aussi évoqué sa suppression pure et simple. Si elle est reconstituée, cela se fera hors du site. En attendant, ses locaux accueilleront, pour une période temporaire, l'Ecole supérieure d'art dramatique.

Il existe à proximité deux bibliothèques. Celle des enfants (« *bibliothèque de la Fontaine* », 380 m²) est très appréciée ; celle des adultes, située dans la mairie du 1^{er} arrondissement, l'est beaucoup moins. Elle est à l'étroit dans ses locaux et ses horaires sont restrictifs. Les citoyens et leurs associations demandent que les deux bibliothèques soient réunies dans le futur bâtiment du Forum, que leur conception et leur mode de fonctionnement soient conçues dans la concertation, pour aboutir à ce que l'on fait de mieux dans le genre. La Ville semble d'accord pour le regroupement, mais sur 1000 m². Dans un premier temps la ville voulait situer la bibliothèque regroupée hors du site du Forum. Dans les documents les plus récents, son implantation dans le nouveau bâtiment du Carreau n'est plus exclue.

Le Centre d'animation des Halles (1375 m²) et l'antenne centrale de l'Association Développement-Action Culturelle de Paris (ADAC) (760 m²) proposent des activités variées, jugées généralement comme de qualité. La localisation n'est pas idéale sur une terrasse peu accessible et mal signalée. Les locaux sont exigus et loin d'être fonctionnels. Il faudrait profiter de la rénovation pour repenser l'ensemble. « *Accomplir* » (revendication n° 24) suggère de créer le regroupement des activités dans une « *Maison des pratiques amateurs* ». La Ville est apparemment d'accord et prévoit bien un espace de ce type dans laquelle un billard, situé dans le Forum, serait également regroupé, le tout sur 2 100 m², c'est-à-dire sur un espace légèrement réduit !

La Médiathèque musicale de la place Carrée connaît un franc succès, mais ses locaux sont trop petits et son matériel est vétuste. La rénovation doit donc prendre en compte son agrandissement et sa modernisation. Il semble acquis qu'elle passera de 1 500 m² à 3 000 m².

Le Pavillon des Arts est situé à l'extérieur, sur « *la terrasse Lautréamont* ». En dépit de son emplacement peu accessible (et encore une fois mal signalé), en dépit de l'inadaptation de ses locaux, il offre des expositions de qualité. Il a été fermé en juin 2006, « *sans concertation préalable* », selon Jean-François Legarret, maire du 1^{er} arrondissement (GTT du 6 octobre 2006).. Les habitants suggèrent qu'il soit transféré dans le sous-sol du Forum, dans des locaux plus vastes et fonctionnels. Récemment la ville a pensé y installer un équipement social et le « *Bureau du temps* ». Les habitants estiment qu'il conviendrait pour les locaux réclamés pour les associations et la concertation (voir plus haut). Jusqu'à présent, la Ville ne s'est engagé qu'à sa « *reconstitution* » sur ses 880 m².

Le gymnase (2311 m²), la piscine (3 037 m²) et le billard (300 m²) qui se trouvent aussi dans le Forum ne semblent pas faire l'objet de revendications particulières. Tout au plus la Ville envisage une petite extension de la piscine pour une salle de fitness.

On peut maintenant faire état des revendications et réalisations nouvelles. Elles font suite à un inventaire de ce qui existe déjà sur le quartier et qui est très abondant. Il s'agit donc plutôt de boucher des trous, ou de faire face à des besoins sociaux nouveaux. Ces nouveaux équipements et services peuvent être situés soit dans le Forum lui-même, soit à proximité dans le bâti ancien. On peut citer :

- un « *Forum des Images* » constitue un projet déjà engagé, pour 5 861 m² qui pourraient être portés à 7 920 m². Les travaux sont en cours. Il constitue plus un projet de la Ville qu'un projet des habitants.

- un équipement municipal d'accueil pour la petite enfance, situé dans le Forum ou à proximité. La Ville a pris acte de cette demande et se déclare prête à la satisfaire. Cet équipement figurait dans le projet de Plan Local d'urbanisme (PLU) et a été adopté par délibération, en janvier 2005. Il devrait occuper 700 m². Cependant, dans sa note la plus récente, la DU dit que « *cet équipement est a priori non prioritaire au sein des Halles* », mais ne dit pas qui en a décidé ainsi.

- une salle de loisirs pour les adolescents (type d'équipement totalement absent du quartier). La Ville ne s'est pas prononcée à ce sujet., mais évoque « *une Maison de la*

Jeunesse » (1 300 m2 annoncé dans un premier temps, réduits à 350 m2 dans la note la plus récente !) qui serait installée dans le Forum ou à proximité.

- un accueil de jour supplémentaire pour les sans-abris, très nombreux sur le quartier, avec, en particulier une bagagerie et un lieu de rencontre. Cette demande figurait déjà dans le projet de PLU. Une délibération de février 2005 l'a prise en compte, pour 250 m2, mais sa localisation n'est pas décidée.

D'une manière plus générale, les nombreuses associations sociales et caritatives qui agissent sur le quartier, et qui ont mis sur pied leur propre coordination, souhaitent qu'un GTT soit constitué et réuni sur le thème des « *populations fragiles* » (qui ne se réduisent pas aux seuls SDF), et des équipements qui leur sont nécessaires. Le garant pousse aussi les décideurs dans ce sens. Une association nouvelle « *Mains Libres* », réunissant des SDF, mais aussi des personnes fragiles mais disposant d'un domicile fixe, s'est créée pour porter le projet de bagagerie. Elle demande à la DU de participer à la concertation. Il serait profitable d'avoir des SDF dans la concertation et pas seulement des gens qui parlent en leur nom.

- une maison des services publics (avec un écrivain public) qui aide à remplir les papiers et à se diriger vers les institutions spécialisées (CAF, CPAM, ANPE, juristes...). La Ville envisage bien de l'installer dans le Carreau, pour une surface de 500 à 800m2.

- des équipements supplémentaires pour les personnes âgées, notamment une résidence médicalisée et des logements adaptés. La Ville ne semble pas s'être encore prononcée sur cette question. Elle n'en parle pas dans ses notes les plus récentes.

- un lieu d'accueil pour les touristes...

- l'une des revendications principales, liée aux problèmes de sécurité, consiste à la création d'un commissariat de police moderne et fonctionnel dans le futur bâtiment du Forum, par regroupement des deux commissariats de police éloignés, vétustes, « *indignes* », situés à proximité du site (rue Lescot et rue du Louvre). (revendication n°37 d'« *Accomplir* »). La Ville a mis cette question à l'étude. Elle envisage la création d'un lieu de 1 500 m2 minimum, situé dans le Forum ou à proximité. Cet équipement qui figurait déjà dans le projet de PLU a été pris en compte par une délibération de janvier 2005.

Enfin, surtout depuis la fin 2005, on voit intervenir dans la concertation les syndicats des salariés des commerces du Forum des Halles, principalement la CGT (Union départementale de Paris). Il faut y ajouter les salariés des équipements publics, et ceux des commerces situés à proximité. Une revendication d'équipements sociaux pour ces travailleurs se fait jour : un centre de restauration, une crèche, un local pour les réunions

Ajoutons que la Ville exprime elle-même ses nécessités. Elle dispose déjà de locaux techniques pour la Direction des Parcs, des Jardins, et des Espaces Verts et pour la Direction de la Voirie. Elle entend les restructurer in situ, sur 1 500 m2. Elle a mis à l'étude la création d'une déchetterie, sur un minimum de 1 200 m2, mais éprouve de grandes difficultés à trouver une implantation sur le site. Il faut aussi prévoir un Poste de Commandement pour la sécurité du site, sur 80 à 150 m2. La Ville entend enfin maintenir la préfourrière.

La première réunion du GTT « *Programmation* », du **6 avril 2006**, a été surtout exploratoire, recueillant les points de vue des uns et des autres, mais ne produisant aucune conclusion. Il en a été de même en juin 2006. On comptait beaucoup sur la réunion d'automne pour progresser. Or, il est évident que la réunion du GTT « *Programmation* » relative aux équipements culturels et présidé par Christophe Girard, le **27 septembre 2006** a été un grave échec. Elle n'a guère fait avancer les dossiers, et, au-delà des discours sectoriels et convenus, n'a abouti à aucune prise de décision opérationnelle.

Depuis les premières réunions des GTT, les associations ont fait **des propositions** à la ville **pour améliorer la préparation, le déroulement et la productivité des GTT**, souvent avec le soutien du garant. On peut citer le mémorandum du collectif « *Rénovation des Halles* » présenté pour le Bureau de la Concertation du 20 juillet 2006, ou la longue lettre de

Pierre Dimeglio à la DU, en date du 19 juillet 2006. La réunion interassociative du 25 septembre 2006 avait prédit ce ratage et élevé une protestation contre les méthodes de préparation de la concertation. Cette déclaration a été lue au début de la réunion, par un membre de l'interassociatif (Michèle Collin, de l'Institut Français d'Urbanisme). Les griefs qui portent sur cette réunion de GTT pourraient d'ailleurs être formulés, d'une manière plus générale, à propos de la préparation de presque toutes les réunions et reprend les critiques antérieures. Cependant, certaines associations, dont « *Accomplir* » estiment que « *de petits progrès* » ont été réalisés récemment, et que la ville est sur la bonne voie pour rendre les réunions plus opérationnelles. Que dit le texte commun aux associations ?

1°) Il n'y a pas de véritable ordre du jour et celui qui se dégage des maigres documents envoyés n'a pas été concerté.

2°) Le débat de fond sur la programmation générale de l'ensemble paraît, une fois de plus, évacué, au profit de la présentation d'équipements spécifiques. On n'a pas progressé depuis les réunions d'avril et juin 2006. C'est le triomphe du « *saucissonnage* ».

3°) Il n'y a pas de document général présentant les études réalisées, les enjeux, les argumentaires concernant les équipements.

4°) Les fiches décrivant les équipements sont indigentes.

5°) Il n'y a pas d'inventaire des locaux libres ou libérables sur le périmètre du projet (Forum et bâti environnant), document réclamé depuis longtemps.

Depuis le début, la DU note scrupuleusement ces revendications et promet une amélioration. Exemple : « *J'ai bien noté que vous souhaitiez recevoir des documents beaucoup plus consistants en amont, et je comprends que ce soit nécessaire pour votre processus de travail de démocratie interne. Je prends note. On fera beaucoup mieux la prochaine fois* » (Catherine Barbé, GTT du 6 avril 2002). Certains estiment que la DU a fait réellement des efforts, d'autres non.

Dans une note envoyée aux associations au nom de l'EPPPUR (23 octobre 2006), Pierre Dimeglio revient sur cette question et énonce « *quelques règles simples qui devraient considérablement améliorer la tenue des réunions* ». Elles résultent en particulier de l'expérience du CNDP.

1°) Il faut obtenir « *la publication des études et des textes à discuter au moins une semaine avant la réunion, sur le site Internet de la ville de Paris et envoi aux participants, par mail* ».

2°) Au début de la réunion, il faut obtenir l'exposé « *des conclusions de la mairie sur les enseignements qu'elle tire de la réunion précédente, sur ce qu'elle a retenu, sur ce qu'elle ne retient pas, et pourquoi* ».

3°) Il faut obtenir « *un exposé de la mairie relatif aux orientations et conclusions proposées, à partir des textes et des études publiés ; il peut y avoir, éventuellement, de brefs exposés des auteurs des études dont le texte aura été communiqué à l'avance* ».

4°) On peut entendre alors « *l'exposé des associations qui auront remis, avant la séance, au garant, un texte sur les sujets à débattre* ».

5°) Vient alors le temps de la discussion générale.

6°) Après quoi, « *la mairie doit énoncer ses conclusions provisoires sur la réunion, complétées par un texte publié sur Internet qui sera le point de départ de la réunion suivante, s'il y a lieu* ».

7°) On dispose enfin « *de la publication du compte-rendu intégral, sous forme de podcast sur site Internet* ».

Certains considéreront que c'est **formaliser la concertation** de manière excessive, mais comment sortir autrement des discussions informelles et renouvelées de GTT en GTT, sans qu'il n'en sorte jamais rien de précis et de définitif ?

Derrière ces critiques et ces suggestions, **six problèmes** importants sont à traiter et restent actuellement encore ouverts :

1°) Il est difficile de travailler avec méthode sur le dossier des équipements des Halles, car il n'y a pas vraiment eu d'études concernant leur fréquentation et leur usage. Chaque association thématique défend à juste titre le lieu d'exercice de sa spécificité. Une vision d'ensemble, préparant des arbitrages indispensables, n'existe pas. « *Il faut faire une évaluation des différents publics usagers du Forum* » (Pierre Grenet, du « *Forum Social Local de Paris* », GTT du 6 avril 2006). La Charte de la Concertation a prévu de faire travailler des « *Groupes d'Usagers* », en plus des responsables associatifs. C'est une question qu'on ne peut pas traiter avec l'avis des seuls riverains. Il faut trouver un moyen de toucher les habitants de Paris, voire de la Région Parisienne, c'est-à-dire ceux qui sont les usagers ou les futurs usagers des équipements publics, afin de recueillir leur avis.

2°) Tous les équipements existants sont actuellement dispersés sur le site ou à ses abords. Il semble qu'il en sera de même pour les équipements nouveaux. Cette situation conduit « *à une grande mixité du Forum entre les commerces et les équipements publics. Cette mixité constitue une richesse* » affirme Jérôme Massa, du cabinet « *Bérénice* » qui a été chargé d'effectuer une étude sur la programmation commerciale. (6 avril 2006). L'EPPPUR, répond, par la bouche de Pierre Dimeglio que « *les équipements publics ne doivent pas être considérés comme « des attracteurs du commerce* », un peu à la manière dont les émissions de TF1 sont des attracteurs de téléspectateurs pour les livrer à la publicité. (même réunion). Une enquête, menée par l'équipe SEURA elle-même, auprès d'une dizaine de gestionnaires d'équipements montre clairement que ces derniers s'estiment « *isolés, mal localisés, à l'étroit* », et souhaitent un regroupement en un lieu « *clairement identifié* ». L'EPPPUR prône, comme plusieurs autres associations, le regroupement des équipements publics en un pôle unique très visible, capable de contrebalancer l'image trop commerciale du Forum. Cela est d'autant plus nécessaire que le pôle commercial va encore se renforcer. « *Il faut trouver une organisation des équipements publics qui fasse pendant au pôle des équipements commerciaux* » (Pierre Dimeglio, même réunion). Les décideurs ne semblent pas du tout s'orienter dans cette direction.

3°) Plutôt que des équipements spécifiques, gérés par une association, isolée des autres, on pourrait donner la priorité à « *des équipements polyvalents qui seraient tantôt à la disposition des uns, tantôt à la disposition des autres, favorisant la mutualisation des actions de plusieurs associations et l'émergence d'actions interassociatives* ». (Régis Clergue-Duval, FCPE et « *Parole des Halles* », Comité Permanent de la Concertation du 6 octobre 2006). Cette orientation nouvelle est très discutée dans le mouvement associatif, à travers toute la France. C'est le sens de la demande, déjà formulée, d'une « *Maison des pratiques amateurs* » qui pourrait servir à de nombreuses associations. De même l'auditorium du Conservatoire pourrait servir à d'autres activités. Cette question doit être approfondie dans la suite de la concertation.

4°) Exit le projet d'un grand pôle de prestige, pour un équipement nouveau de taille métropolitaine, voire internationale, une Maison de l'Europe, une Maison des Cultures métissées, ou autre... D'autres interlocuteurs estiment qu'il n'est pas nécessaire de construire aux Halles « *un équipement pharaonique* ». Il suffit que « *la conception d'ensemble redonne un sens et une image de Paris, que le projet soit porté par une ambition parisienne* ». (Régis Clergue-Duval, représentant de la FCPE des quatre premiers arrondissements, 6 avril 2006). Le regroupement des équipements publics en un lieu « *prestigieux* » peut jouer ce rôle, sans qu'il soit nécessaire de disposer d'un grand équipement phare. Stéphane Ferrier,

collaborateur de Jean-Pierre Caffet, souligne « *qu'aucun projet convainquant d'équipement métropolitain n'a émergé* ». D'autre part, il indique que la région a choisi de privilégier, et donc de financer, un seul équipement métropolitain : la gare et la salle d'échange. Elles constituent l'équipement public le plus fréquenté du Forum ! (6 avril 2006). Cependant, la question reste à l'étude et les arbitrages politiques n'ont pas encore été rendus. Peut-être pourra-t-on poser le problème autrement, si l'on récupère la Bourse du Commerce, à l'extrémité ouest du site.

5°) Manifestement deux conceptions s'opposent quant à l'animation du Forum. Dès sa création, le Forum avait été prévu pour rester ouvert tardivement. Ce sont les actes de délinquance et le trafic de drogue qui ont conduit à le fermer le soir et à ne conserver, ou à peu près, que les flux liés à la gare du RER. Le quartier autour du Forum reste très vivant, une partie de la nuit, mais le cœur du Forum lui-même ne bat vraiment que de jour. Faut-il se satisfaire de cette situation ? Faut-il profiter de la rénovation pour prévoir une ouverture des commerces et des équipements publics qui redonne une vie nocturne au Forum ? Même si les commerces des galeries intérieures ferment tôt, il est certain que les commerces situés au niveau de la rue, notamment les cafés et les restaurants resteront ouverts très tard. La grande surface souterraine, comme les autres, ouvrira certainement jusqu'à 22 heures, certains soirs. D'une manière générale, il faudra prévoir une discussion sur l'animation des lieux, et, pour ce faire, les associations sont des interlocutrices obligées.

Pour mieux éclairer cette question, le garant a pris la bonne initiative d'organiser, avec les associations, « *une déambulation nocturne* » dans les Halles, le 30 juin 2006.

6°) Comme dans toute concertation, l'appel à projet concernant les équipements publics nécessaires conduit à l'inflation. La liste établie plus haut n'est certainement pas close. Elle totalise déjà un nombre impressionnant de mètres carrés. Le projet Mangin comprenait volontairement une augmentation limitée des surfaces construites : de l'ordre de 15 000 m². Sur ce contingent réduit s'exerce la concurrence entre les commerces et les équipements publics. Dès lors, la question majeure est : qui rendra les arbitrages ? A partir de quels critères ? Dans quelle transparence démocratique ?

Quel est l'état de la question en octobre 2006 ?

La note de la DU (6 octobre 2006) est relativement succincte sur cette question. Elle considère comme acquis, le relogement et l'agrandissement du conservatoire dans le Carreau, la présence du PC de sécurité dans le Carreau et une déchetterie « *localisée dans les espaces annexes de la voirie souterraine, sous réserve de la faisabilité technique à vérifier* ». Elle acte le principe de la transformation en commerce du barreau nord-sud de la voirie souterraine (voir plus haut) et celui de la reconstitution des surfaces commerciales des pavillons Willerval, soit 2750 m². Elle laisse ouverte une liste, « *non exhaustive* », d'équipements à propos desquels il faut approfondir la réflexion et mener des études. Le regroupement des bibliothèques dans le Carreau est à confirmer, de même que les ateliers de l'ADAC. Une antenne Jeune dans le Carreau doit faire l'objet d'une étude. L'extension de la médiathèque, en utilisant l'ancienne Maison des conservatoires, est possible. L'espace fitness lié à la piscine est soumis à la suppression de la trémie de la rue Coquillière. La ville demande que « *le concept d'une salle de répétition pour les groupes de musique/danse, lieu de pratiques amateurs* » soit mis à l'étude. Elle prend acte des demandes d'équipements sociaux pour les salariés (restaurant inter-entreprises, locaux syndicaux, garderies). Elle répond (enfin) à une demande associative ancienne et pressante : sera mise à l'étude la création d'un lieu pour les sourds et les malentendants, destiné à des activités culturelles et à des rencontres. La DU envisage aussi une salle pour les réunions de quartier et une école de comédie musicale, ce qui constitue des éléments nouveaux dans une liste déjà longue. Le commissariat de police regroupé ne se fera pas dans le Carreau, « *car la Préfecture souhaite une localisation avec un accès véhicule immédiat et de préférence à l'ouest du site* ». De même, c'est en dehors du

Carreau (« *la recherche portant sur un périmètre plus large* ») que la ville envisage de créer un équipement d'accueil de la petite enfance et un local d'accueil pour les SDF. Sont assurés d'être maintenus, le Forum des Images, la piscine, le gymnase, le centre d'animation, la préfourrière et le billard. Des toilettes sont à créer en remplacement de celles qui existent et qui sont provisoires.

Au delà de cette énumération quelque peu fastidieuse, on voit apparaître quelques questions majeures. **Combien de mètres carrés supplémentaires faut-il dédier aux surfaces commerciales, en particulier dans le Carreau ? Quels services et quels commerces seraient plus particulièrement appropriés à la fonction de « pôle métropolitain » que l'on veut donner au Forum ? Comment arbitrer la concurrence entre les surfaces destinées au commerce (et à leur expansion ?) et les surfaces destinées aux services publics et associatifs ?**

On voit que la concertation a encore beaucoup de grain à moudre.

La question est d'autant plus complexe que la DU a envoyé **une nouvelle grille des équipements**, le 19 octobre 2006, dans le but de préparer une nouvelle réunion du GTT, le 25 octobre 2006. Cette grille comporte des changements importants par rapport à celle qui avait été précédemment établie par la même DU et que nous avons analysée ci-dessus. On ne sait pas où, comment, par qui, pourquoi, certains arbitrages, concernant la prise en charge ou la non-prise en charge de certains équipements et de leur localisation ont été rendus.

Il faut distinguer les équipements existants, éventuellement à agrandir, et les équipements nouveaux. La référence de base reste le « *programme de décembre 2003* », c'est-à-dire le programme qui avait été remis aux quatre équipes lors du marché de définition, « *après la première phase de concertation* ».

La Forum des Images qui existe au niveau -3 de la grande galerie et qui fait actuellement l'objet de travaux, passera de 5 861 m² à 7 920 m². Le gymnase de la Porte du Point du Jour est maintenu sur une surface inchangée. La piscine, elle aussi localisée à la Porte du Point du Jour est maintenue, et l'on envisage son agrandissement pour créer un espace fitness. Le billard voisin est aussi maintenu dans sa surface actuelle. La médiathèque doit doubler de surface (3 000 m² au lieu de 1 500 m²). La Conservatoire sera reconstitué dans le nouveau bâtiment sur 3 500 m² au lieu de 1 369. Les deux bibliothèques réunies devraient occuper 1 000 m² du nouveau bâtiment (décision à confirmer). Il faut aussi que soit confirmée la décision de dédier 1 000 m² aux ateliers (ADAC) élargis en un « *pôle des pratiques amateurs et salle de répétition* », le tout dans le nouveau bâtiment du Carreau. La fermeture de la Maison des conservatoires est actée. Le Pavillon des Arts, fermé depuis juin 2006, sera reconstitué sur une surface identique. Une boutique « *Paris-Musée* » un « *PC de crise* » et un « *PC de la voirie souterraine* » viennent compléter cette liste.

La concertation future doit aussi porter sur les équipements nouveaux qui n'étaient pas prévus par le programme de décembre 2003. La DU remarque que la Maison des services publics et l'Agence des temps ne sont pas des équipements prévus dans le Forum. Elle accepte l'idée qu'une Maison de la Jeunesse soit localisée dans le nouveau bâtiment (sur 350 m²), peut-être articulée sur « *un pôle de services métropolitains* » ? La Préfecture de Police localise le Poste de Police « *hors du site restreint des Halles* ». Cette création d'un nouveau commissariat (1 500 à 2 500 m²) libérerait des locaux (Lescot et Saint Eustache) que l'on pourrait réaménager pour d'autres équipements. Les locaux d'accueil pour les SDF, prévus pour 250 m², venant en complément de ceux qui existent rue des Bourdonnais, sont à rechercher dans le quartier en dehors du périmètre de l'opération. De même la DU dit chercher, « *dans les trois premiers arrondissements* », le site de la bagagerie pour les SDF qui constitue une revendication importante et immédiate pour les habitants. La ville estime qu'il n'est pas de son ressort de programmer les équipements sociaux pour les salariés du Forum, selon les revendications portées par les syndicats lors des réunions précédentes. Le restaurant

inter-entreprises, les locaux syndicaux, la garderie pour les enfants des salariés doivent être négociés avec Espace Expansion. La DU prend seulement acte des autres demandes portées par la concertation : locaux pour des activités culturelles destinées aux sourds et aux malentendants, salle de réunion de quartier, école de comédie musicale. Enfin, il est rappelé que 1 500 m² sont nécessaires pour les locaux techniques destinés au fonctionnement du site. Ils pourraient être trouvés si « *la trémie Berger* » est fermée à la circulation. La déchetterie qui semble indispensable fait toujours l'objet d'une étude de faisabilité.

Il faudra étudier ultérieurement comment la concertation peut faire évoluer cette situation.

9. Restructuration de la voirie de surface.

Quel est l'état de la question en octobre 2006 ?

La note de la DU que nous invoquons chaque fois (6 octobre 2006), rappelle quels sont « *les éléments de principe* » adoptés jusque-là par la ville. Il faut conserver, rétablir et mettre en valeur « *les continuités des tracés urbains est-ouest et nord-sud* », c'est-à-dire la trame orthogonale traditionnelle de cette partie du centre de Paris.

Les circulations nord-sud se font selon plusieurs axes. La rue Saint-Denis fait partie de l'axe nord-sud qui traverse Paris depuis l'origine de la ville. Le projet acté est de l'aménager en « *réseau Vert* ». A l'extrémité est du périmètre de la rénovation, on trouve l'axe de la rue Lescot. Au centre de l'opération, l'axe de la rue Montorgueil au nord rejoint celui de la rue du Pont Neuf au Sud. Entre les deux (rue Baltard), il faut traverser le jardin de manière beaucoup plus simple et évidente qu'aujourd'hui. C'est une des raisons pour lesquelles le jardin ne peut pas être clos, puisqu'il doit permettre d'assurer, de jour comme de nuit, cette continuité nord-sud. C'est l'option « *d'un jardin passant* » que David Mangin défend particulièrement dans sa conception de « *la ville passante* », et qui est combattue par une partie des riverains. A ses deux extrémités, cet axe doit faire l'objet « *d'une extension de la zone piétonne sur le pourtour du jardin* », particulièrement rue du Pont Neuf et rue des Halles où le sort de deux trémies d'accès à la voirie souterraine doit être réglé. La rue du Louvre constitue le dernier grand axe nord-sud du secteur.

Que disent les associations citoyennes à ce sujet ? Les plus concernées contestent que le « *Réseau vert* » se fasse par la rue Saint-Denis, car il s'avère que la cohabitation avec les piétons, très nombreux dans cette rue, pose bien des problèmes. L'association « *Mieux se déplacer à bicyclette* » et l'association « *Piétons et cyclistes des Halles* » proposent qu'on lui substitue un axe plus à l'ouest : rue Montorgueil-rue du Pont Neuf, ce qui suppose que l'on autorise la traversée nord-sud des vélos dans le jardin. « *Accomplir* », pourtant grand défenseur d'un jardin tranquille de voisinage, est d'accord. Mais d'autres y sont opposés, y compris l'équipe de David Mangin qui craint « *la confrontation des vélos avec les promeneurs, les enfants, les poussettes, surtout à la croisée avec le cours est-ouest* ». « *La maîtrise d'œuvre n'est donc pas favorable à l'idée de traverser le jardin en vélo* », ce qui nécessiterait d'ailleurs le classement de l'axe en « *voirie piétonne* » et non en « *allée de jardin* ». Denis Baupin reconnaît que cette question « *devra faire l'objet d'un arbitrage politique* » (GTT « *Voirie* » du 7 juin 2006).

Par ailleurs, les commerçants du quartier du quartier expriment, en toute occasion leur crainte habituelle de l'extension des voies piétonnes qu'ils pensent défavorables à la chalandise de leurs boutiques. Denis Baupin rappelle que « *la voiture n'est pas le moteur de l'activité économique et que seulement 5 % des Parisiens utilisent une voiture pour faire leurs courses* » (même réunion).

Dans l'axe orthogonal, au nord du périmètre, l'axe rue Coquillière-rue Rambuteau est encombré par deux trémies dont la disparition n'est pas encore définitivement arrêtée. Au

centre se trouve le problème le plus difficile, sur l'axe qui devrait relier le Palais Royal à Beaubourg. A l'ouest, la Bourse du Commerce constitue un obstacle infranchissable qu'il faut contourner. Au travers du jardin, il faut redessiner cet axe passant qui constitue une seconde « *éventration de notre jardin* », selon les termes d'un habitant. La partie la plus délicate est la traversée est-ouest du Carreau, du jardin à la « *place basse* », de la place basse à la rue Lescot, pour retrouver la rue de la Cossonnerie, vers le Centre Pompidou. Au sud du périmètre, l'axe de la rue Berger est à repenser, après fixation du sort de la trémie qui l'obstrue. C'est ce que la ville appelle « *l'amélioration de la continuité piétonne avec Beaubourg* ».

La DU fait aussi état de la volonté municipale de « *tranquilliser* » la rue Saint Honoré et d'assurer une meilleure liaison entre elle et le place des Innocents.

Rappelons enfin les options générales de la municipalité qui s'appliquent ici comme partout. Une meilleure accessibilité des vélos dans la zone piétonne, l'augmentation et la rationalisation des stationnements deux-roues motorisés aux différents points d'accès du quartier, l'harmonisation des marquage au sol et de la signalétique.

Les citoyens ont eu l'occasion de s'exprimer sur toutes ces questions, aussi bien à propos des instances de concertation relatives à la rénovation des Halles, qu'à propos des diverses réunions qui ont eu lieu autour de la préparation du Plan de Déplacement de Paris (PDP).

La DU pointe aussi des « *questions à étudier ou à approfondir* ». Il faut établir la nature des équipements de surface : plateau piétonnier, voies à priorité piétonne, choix du mobilier urbain, du revêtement, de l'éclairage... Une question très controversée est constituée par la place des terrasses et des étalages sur l'espace public, et notamment en bordure du jardin. La ville souhaite que l'on surmonte une certaine contradiction : rendre l'espace public vivant et convivial, tout en limitant son encombrement. La note évoque aussi les œuvres d'art à présenter dans l'espace public, le sort à donner à celles qui existent déjà, éventuellement l'installation de nouvelles. Il ne faudrait cependant pas que la concertation se limite à ces objets importants, mais relativement secondaires, et soit tenue à l'écart des options de fond. Cette erreur renforcerait le sentiment déjà exprimé par certains habitants : on les amuse à discuter sur des questions secondaires, alors que les questions principales sont décidées sans eux.

Cependant, les citoyens ne manquent pas d'idées et de revendications sur ces aménagements de voirie. 21 des 62 demandes actualisées de l'association « *Accomplir* » portent sur « *le quartier piétonnier des Halles* » et sur les rues non-piétonnes du quartier (demandes 37 à 58). Elles sont intéressantes dans la mesure où elle témoignent d'un véritable usage itératif des lieux. Ce sont les usagers qui peuvent dire aux techniciens que tel type de dalle est glissant quand il pleut, que les petits pavés sont esthétiques mais inconfortables à la marche, que les poussettes et les caddies passent ou ne passent pas à tel endroit, et bien d'autres observations qui sont indispensables à la décision. Les usagers se plaignent beaucoup de la conception des passages piétons dont le revêtement et le signalement sont mal conçus. « *Il faut manifester, avec force, que ce sont les automobilistes qui traversent l'espace piéton et non les piétons qui traversent l'espace automobile* ». Les associations d'habitants protestent en permanence contre l'envahissement de l'espace public par des terrasses fermées, doublées l'été par des terrasses ouvertes, et par les étalages des commerces qui s'avancent de plus en plus dans la rue. Elles estiment que la législation et la réglementation ne sont pas appliquées, par manque de courage politique vis-à-vis du lobby commerçant. Il en est de même pour les heures de livraison : les associations dénoncent le laxisme des autorités. Les problèmes de stationnement sont aussi aigus que ceux de la circulation et les propositions ne manquent pas à ce sujet. Les nuisances principales semblent engendrées par les deux roues motorisées qui empruntent sans restriction les rues et les cheminements piétons et qui stationnent n'importe où. Encourager les circulations douces ne signifient pas que les vélos,

les deux roues motorisées et les rollers peuvent faire n'importe quoi, en mettant les piétons en danger.

En général, les propositions de la ville pour la suppression ou la réduction des trémies sont très bien accueillies.

10. Rénovation du jardin.

Nous insistons longuement (trop longuement) sur ce point, car il nous semble très caractéristique des difficultés de la participation.

Dans le cadre de la rénovation, le jardin des Halles doit constituer la première réalisation, en principe durant les années 2007 et 2008 (?). Logiquement, il est aussi le principal objet de la prise de position associative et de la concertation, durant la période que nous étudions. Il est aussi l'objet d'un GTT, dont la dernière réunion a eu lieu le 29 juin 2006 et qui doit se réunir à nouveau à l'automne.

Rappelons qu'il est composé de nombreux sous-espaces, aux usages multiples, et que chaque groupe d'usagers fait pression pour que la portion d'espace qu'il utilise soit préservée, améliorée, située de la manière la plus accessible possible. La surface du jardin n'étant pas extensible à l'infini, les décideurs doivent rendre de difficiles arbitrages. Ceux-ci sont compliqués par le fait que le jardin est fréquenté, certes, par les riverains, mais aussi par beaucoup d'autres publics. Pour avoir une connaissance complète du point de vue des citoyens, il ne suffit donc pas de faire travailler les associations de proximité, membres des groupes thématiques, il faut aussi faire fonctionner, comme le demande la Charte, des groupes d'usagers, parisiens, banlieusards... et recueillir l'avis d'utilisateurs plus lointains, touristes nationaux ou internationaux.

La question du jardin est, par conséquent multiple, même si la concertation s'est surtout focalisée sur le jardin Lalanne. Citons, sans entrer dans le détail : les autres espaces de jeux pour les enfants (clos ou non-clos ?) et pour les adultes (boulistes), le maintien ou la suppression de l'amphithéâtre devant l'église Saint Eustache, (« *cet amphithéâtre est le plus bel endroit du jardin* » et il « *met bien en valeur le site* »), l'organisation générale du sol (il comporte actuellement des dénivellations que David Mangin se propose de supprimer en faveur d'un jardin plan, pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation), le traitement « *de l'émergence des niveaux inférieurs de ventilation* », l'existence ou non de terrasses commerciales en bordure, la gestion des flux en dehors des deux axes principaux (« *tracés sinueux de promenades* », « *un dessin moins rectiligne des cheminements* »), la conservation du maximum d'arbres en dehors du fait que beaucoup sont malades ou chétifs et végètent sur leur dalle, avec une nouvelle répartition des arbres et des bosquets, (« *on retrouvera le nombre d'arbres équivalents* », promettent à la fois Yves Contassot et David Mangin) l'extension et l'utilisation des pelouses, la nature du revêtement des allées, la présence d'un kiosque à musique, de bancs et de sanitaires (gratuits et régulièrement entretenus), la place des bassins et des fontaines (« *un jardin d'eau et des bassins qui constituent partout où il en existe des espaces festifs intergénérationnels (?), agréables aussi à regarder* » David Mangin, GTT du 29 juin 2006), l'installation ou non de sculptures, les problèmes récurrents de l'animation diurne et, éventuellement, nocturne... Au total, on peut se demander s'il est possible d'intégrer toutes ces demandes sur 4,3 hectares, la plus grande partie sur dalle, et, comme nous l'avons déjà signalé, s'il n'existe pas un antagonisme entre un « *espace de calme* » et « *un espace d'animation* », entre un espace destiné à l'aération et à la récréation des riverains et un espace de « *circulations fluidifiées* », entre un jardin fermé et un jardin ouvert. Là encore, il ne faut pas noyer le projet global dans une accumulation de détails. Il faut replacer le jardin des Halles « *dans toute une réflexion très actuelle sur la*

philosophie des jardins urbains qui fait l'objet en ce moment de nombreuses publications » (Michèle Collin, réunion interassociative du 26 juin 2006).

Quoi qu'il en soit, les débats les plus vifs concernent les espaces pour enfants. Il existe actuellement un « *Jardin d'aventure* », dit « *Jardin Lalanne* » du nom du couple d'architectes et paysagistes qui l'a inventé lors de la première rénovation, deux squares d'enfants, l'un destiné aux 0-3 ans, l'autre aux 4-6 ans, des tables de ping-pong et des tables d'échec. Les associations réclament le maintien et l'amélioration des équipements existants et la création supplémentaire d'un espace pour les 12-16 ans qui fait actuellement défaut.

L'association « *Accomplir* » a fait du Jardin Lalanne l'objet principal, mais non exclusif, de son action durant l'année. Sa lettre d'information N° 25, d'avril 2006, rend compte d'une « *grande chaîne humaine* » de 400 personnes, entourant le jardin Lalanne, comme pour le protéger, le 25 mars 2006. Dans les jours précédents de nombreuses banderoles ont été déployées sur les façades des immeubles pour « *sauver le jardin Lalanne* » et de nombreux tracts ont été distribués. La chanson de Charles Trénet : « *Le jardin extraordinaire* » est devenue emblématique de ce combat. Les médias ont bien rendu compte de cette action. Dans un premier temps, la position était intransigeante : le maintien du jardin sur place. Dans un second temps « *Accomplir* » a su assouplir sa position et a accepté l'idée du « *maintien du jardin Lalanne ou de sa reconstitution dans un autre emplacement du jardin* » (mise à jour des demandes de l'association de janvier 2006).

Les autres associations citoyennes tiennent aussi au jardin Lalanne, mais avec un aspect peut-être moins passionnel. Par exemple, l'association « *Paris des Halles* », dans une note du 14 février 2006, exprime une position assez partagée. « *La question du jardin Lalanne n'est ni urgente, ni prioritaire, au regard des problèmes liés aux « sorties directes » du Forum, à l'extension des surfaces commerciales, à l'équilibrage public/privé... Comme beaucoup de riverains du quartier, nous sommes attachés affectivement à ce jardin qui a représenté, aux yeux de beaucoup d'enfants (et donc de leurs parents) un espace de liberté, de rêve, d'éveil et de poésie. Cependant, dans la mesure où une « refonte » du jardin s'impose, il serait incohérent de vouloir garder en l'état et « in situ » tous les espaces existants du jardin des Halles, au prétexte qu'ils conviennent chaque fois à un sous-groupe d'utilisateurs. Nous n'avons pas été, comme d'autres, des inconditionnels du projet Seura-Mangin, dont nous pensions qu'il manquait de souffle et d'ambition, faisant du même coup la part trop belle aux intérêts commerciaux. Nous restons dans cette logique en demandant que la plus grande liberté puisse être accordée aux aménageurs, en refusant toute crispation conservatrice ou démagogique pour mieux satisfaire ici ou là des intérêts contradictoires. En revanche, au-delà de la part d'irrationnel que développe ce jardin, ses « fonctionnalités » nous paraissent précieuses... Nous avons en effet besoin d'un lieu où les enfants peuvent évoluer en présence d'animateurs formés et en l'absence des parents, pendant un temps déterminé, d'un jardin pour enfants, fermé et arboré, dont les jeux et l'architecture favorisent les activités d'aventure et d'éveil au sein d'un univers imaginaire. En conséquence, nous souhaitons que soient pesés sérieusement et rendus publics les arguments qui aboutiraient à déplacer ou à supprimer le jardin Lalanne... ».* Au passage, on voit bien pointer les rivalités inter-associatives.

La colère a été grande et générale quand le cabinet David Mangin, maître d'œuvre désigné du futur jardin présente son esquisse lors de la réunion du Groupe Thématique du 29 juin. « *La mise en relation du Carreau et du jardin constitue le principal argument en faveur de la suppression du jardin Lalanne qui fonctionne aujourd'hui comme une enclave consommatrice d'espace et relativement peu fréquentée, sur un site stratégique pour la réussite du projet* » (David Mangin, réunion du Groupe de Travail Thématique du 29 juin 2006). Yves Contassot, adjoint aux parcs et aux jardins, annonce que « *le maire de Paris a décidé que le parti urbain retenu nécessite la suppression du jardin Lalanne* », et affirme

que cette décision est irréversible (même réunion). Thierry Le Roy, garant de la concertation, fait d'ailleurs remarquer, de façon judicieuse, que « *la Ville de Paris assume pleinement la responsabilité des choix qui relèvent du maître d'ouvrage et non du maître d'œuvre* ». (même réunion).

Les partenaires de la concertation ont l'impression, qui semble assez justifiée, d'avoir été délibérément trompés. Le numéro de septembre 2006 de la « *lettre d'Accomplir* » titre : « **La concertation des Halles au bord du naufrage ?** », rappelle les engagements passés et « *trahis* » (voir ci-dessous), et va jusqu'à écrire : « **En nous refusant le débat argumenté, contradictoire et équitable que nous demandons sur le jardin d'aventure, Bertrand Delanoë dément l'engagement qu'il a pris en faveur de la démocratie** ».

Comment expliquer un tel ratage et quels sont les arguments des citoyens pour exprimer leur refus et leur indignation ?

1°) En fait, pendant longtemps, tout le monde, ou presque, a joué sur l'ambiguïté. Dans un premier temps, « *Accomplir* » a défendu l'idée d'un jardin, maintenu sur place, alors qu'il était évident qu'il devait sauter pour faire place au nouveau Carreau, et ceci dès les esquisses du projet Mangin, en faveur duquel l'association avait pourtant mené une campagne vigoureuse. Le programme « *définitif* » des Halles, arrêté en décembre 2003, disait portant : « *Le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur site un espace de même type « jardin d'aventure », d'une surface identique, paysagé, fermé et animé* ». En septembre 2004, David Mangin affirmait encore : « *La localisation du jardin Lalanne pourrait être préservée* », alors que ses esquisses prévoyaient déjà un auvent de 22 mètres sur l'emplacement du jardin ! Une évaluation du jardin Lalanne, établie par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, à la demande d'Yves Contassot, en mai 2005, concluait : « *Sur le plan des usages, ce jardin répond pleinement aux attentes des usagers et constitue une source réelle de satisfaction et de plaisir. Sur le plan de la sécurité, il vieillit convenablement et ne nécessite pas de gros travaux de réaménagement* ». En octobre 2005, David Mangin affirmait encore « *qu'il étudiait le maintien du jardin Lalanne* ». Le maire lui-même déclarait : « *La municipalité s'est engagée à garder tout le jardin des Halles. Dans la nouvelle structure du jardin, il y aura, bien entendu, une grande place pour les enfants. C'est tout de même étonnant qu'un maire célibataire et sans enfants, fasse tant pour les familles et pour les enfants, à Paris ! Gardera-t-on le jardin Lalanne dans sa conception et dans sa place actuelle ? Le reconstituera-t-on ailleurs ? Fera-t-on un autre jardin pour les enfants ? Tout est discutable. Tout est ouvert à la concertation. Rien n'est décidé actuellement* ». (Bertrand Delanoë, compte-rendu de mandat, dans le 1^{er} arrondissement, 19 octobre 2005). Yves Contassot, maire adjoint responsable des parcs et jardins, en plusieurs occasions, se gardaient de trancher et maintenaient toutes les hypothèses ouvertes. « *Sur l'avenir du jardin Lalanne, la ville n'a aucun a priori ? Il faut réfléchir librement, en termes de fonctionnalité* » (réunion publique organisée par « *Accomplir* », 8 octobre 2005). « *Il n'y a rien d'arrêté à ce jour sur la consistance et sur l'aspect du jardin. Tout est ouvert à la concertation. Il n'existe aucun a priori ?* » (Yves Contassot, compte-rendu de mandat du maire, 19 octobre 2005).

Or les décideurs occultaient le fait, évident dès le choix du projet Mangin, que le jardin Lalanne ne pouvait pas être maintenu à sa place, compte tenu des options générales prises pour le Carreau, de sa forme et de son grand toit carré. Une fois de plus, **c'est l'interférence entre les différents sous-projets, et l'absence de vision d'ensemble**, qui complique les choses. Les décideurs ont-ils cru, fait semblant de croire, voulu faire croire, que le jardin Lalanne pouvait être maintenu et rénové à son emplacement actuel ? **Le fait de temporiser n'est jamais bon pour la concertation quand il est interprété par les habitants comme un manque de courage politique**. Les politiques se défendent en affirmant « *qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis* », qu'en effet leur position à changé au fur et à mesure que la réflexion se développait et qu'il n'y a rien de

scandaleux à cela. (« *Les choses changent, c'est la vie* » Jean-Pierre Caffet, réunion de concertation du 29 novembre 2005). Mais ils n'arrivent pas à convaincre leurs interlocuteurs citoyens.

La seule option pour « *sauver le jardin Lalanne* » serait de renoncer à la forme générale du « *Carreau* », telle qu'elle a été esquissée par le projet Mangin. Il se dégage peu à peu un courant en faveur d'un bâtiment en L qui supprimerait le grand toit carré, et, par conséquent, la nécessité de détruire le jardin Lalanne qui se trouve sous son emprise. Logiquement, les partisans de cette solution demandent que l'on abandonne le terme de « *Carreau* » et que l'on parle simplement du « *Forum* » des Halles. Mais les choses sont loin d'être clarifiées. Cette question constitue un des enjeux majeurs de la discussion sur le programme du concours international d'architecture et de la place des citoyens dans la rédaction du cahier des charges.

2°) Insistons encore sur les perturbations introduites par une erreur sur « l'ordre des facteurs », faute de vision globale. « *Paris des Halles* » écrivait, le 14 février 2006, ce que beaucoup disaient depuis longtemps : « *Il nous paraît logique et souhaitable de commencer par définir le bâti du Forum, avant de réfléchir à l'avenir du jardin* ». « *Il est regrettable que l'on définisse les caractéristiques du jardin avant celles du bâtiment. Il est bizarre de construire son jardin avant sa maison* » (André Laborde, représentant du GIE du Forum des Halles, GTT du 29 juin 2006). Beaucoup d'autres intervenants s'expriment dans ce sens ce jour-là.

David Mangin répond que « *ce jardin n'est pas le jardin du Forum, mais un élément d'un grand projet de restructuration des espaces publics du centre de Paris, depuis Beaubourg jusqu'à la rue du Louvre* ». Par conséquent, la question du jardin est indépendante de celle du Carreau. « *La relation du jardin et du futur Carreau sera librement mise en forme par l'architecte qui réalisera le Carreau* ».

3°) Un procès d'intention est immédiatement développé par les représentants des citoyens : si l'on supprime le jardin Lalanne, c'est pour *donner plus de place aux commerces* ; ceci d'autant plus que l'esquisse de David Mangin, au nom de l'animation diurne et peut-être nocturne, comporte aussi des terrasses sur les bords du jardin pour des cafetiers et des restaurateurs. Quelques exemples de ces prises de position : « *Ni rénové, ni déplacé, le jardin devrait être tout simplement détruit au profit de terrasses de café, de jeux d'eau et de lumière, et d'une allée* » (Lettre d'« *Accomplir* », n°27, juin 2006). « *Il faut dénoncer un projet de jardin soumis aux impératifs du centre commercial* » (Gilles Beauvais, association « *Paris-des Halles* », GTT du 29 juin 2006). « *Nous déplorons la tendance des commerces à déborder sur l'espace public. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de nouvelles implantations* » (Dominique Goy-Blanquet, conseil de quartier des Halles, même réunion).

4°) Il est certain que certaines positions associatives participent de « *la résistance au changement* ». « *Les habitants ont créé des usages du jardin et ont le sentiment qu'on les brutalise, notamment en supprimant sans concertation le jardin Lalanne et en réorientant les parcours* » (Dominique Goy-Blanquet du Conseil de Quartier des Halles, même réunion). C'est au point que certains décideurs disent que les riverains sont par nature « *conservateurs* », voire qu'ils font preuve « *de fétichisme* », vis-à-vis du jardin Lalanne (Yves Contassot, dans « *Paris-Obs* »). Toutes les déclarations associatives, y compris celles d'« *Accomplir* », affirment le contraire. Elles sont prêtes à accepter les changements, à condition qu'ils soient concertés avec elles, et que, quand le pouvoir politique, comme c'est son droit, prend une position contraire à celle de la majorité des citoyens, il argumente et justifie son choix.

5°) Une différence d'appréciation existe depuis le début de ce dossier entre les institutions et les habitants, en ce qui concerne les problèmes de sécurité. La ville, la RATP, les commerçants mettent en avant la nécessité de mieux sécuriser les lieux. La conception du

jardin, par l'équipe de David Mangin découle en partie de ce constat. Le jardin doit être de niveau, ouvert au maximum, ne pas comporter des lieux cachés ou clos, propices au développement des dangers ; il doit faciliter la surveillance de jour comme de nuit, puisque la ville impose l'option d'une absence de clôture de nuit pour tous les jardins de la capitale. Les associations, dans leur ensemble, disent que « *la situation du quartier s'est beaucoup améliorée du point de vue de la délinquance, ces dernières années* », « *que le 1^{er} arrondissement est celui de Paris où l'insécurité a le plus baissé* » et que « *l'évocation récurrente du thème de l'insécurité du site paraît gênante* » (Paule Champetier de Ribes, conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois, GTT du 29 juin 2006). « *Monsieur Mangin, je trouve votre dérive sécuritaire un peu injurieuse pour le quartier* » (Gilles Pourbaix, « *Accomplir* », même réunion).

Quelle opinion objective peut-on avoir de cette question controversée ? Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1^{er} arrondissement s'est réuni le 4 juillet 2006 et a, entre autres, abordé cette question. Jean-Pierre Darras, commissaire divisionnaire du 1^{er} arrondissement, affirme qu'en 2005 « *les faits de délinquance constatés sur la voirie publique ont baissé de 14 %* ». Les chiffres du début de l'année 2006 confirment cette baisse. « *L'augmentation du nombre de SDF sur l'arrondissement peut rendre perceptible, auprès des riverains, le sentiment d'insécurité* », alors « *que le nombre de SDF impliqués dans des faits de délinquance reste très faible* ». **Du point de vue de la sécurité**, dit-il, « **la situation sur le site du Forum s'est nettement améliorée** ». Corinne Moreau, vice-Procureur au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris, confirme « *la baisse du nombre d'affaires traitées en matière de trafic de stupéfiants* ». Par contre, elle note « *une hausse sensible des plaintes liées aux vols de téléphones portables* ». Les représentants des habitants s'interrogent sur les raisons pour lesquelles les responsables de la ville ont tendance à dire le contraire et à présenter les Halles comme un lieu dangereux, voire très dangereux. Par exemple, la Direction des Parcs et Jardins affirme que ses agents ont été victimes de nombreuses agressions et vols en 2005, alors que le chef des policiers du quartier rétorque qu'un seul fait a été constaté en quatre ans. « *Les élus, particulièrement à l'Hôtel de Ville, donnent systématiquement une image négative du Forum des Halles* » (Jacques Chavonnet, président de l'association de défense des riverains du quartier Châtelet-les Halles). Jean-François Legaret, maire du 1^{er} arrondissement juge aussi que « *des progrès considérables ont été accomplis* ». Ils « *ne doivent pas être annihilés par de fausses rumeurs* ». Cependant la lutte contre la drogue dans le quartier doit rester prioritaire. Alain Le Garrec, conseiller de Paris, est plus nuancé. Il regrette que l'on attaque les élus de l'Hôtel de Ville « *qui ne sont pas là pour se défendre* ». Il considère « *que la réputation des Halles, basée sur le trafic de stupéfiants, doit bien avoir une justification, car si tel n'était pas le cas, les dealers et les acheteurs ne s'y donneraient pas rendez-vous !* ». La police et la justice réaffirment cependant avec force que « *le trafic de stupéfiants est tout de même en baisse* ». Paule Champetier de Ribes (présidente de l'association « *Curiositas* ») conclut que la question de la sécurité pèse sur la concertation relative au projet des Halles, et, en particulier, que « *le projet de jardin, présenté par l'architecte David Mangin, semble guidé par une conception sécuritaire plutôt qu'esthétique* ». Jean-François Legaret dit que « *Monsieur Mangin devrait consulter la Préfecture de Police pour valider cet aspect du projet dont il a la charge* ».

6°) Mais la critique majeure porte sur le mauvais fonctionnement de la concertation, c'est-à-dire sur la non-application stricte des principes et des modalités qui ont été inscrits dans la Charte de la concertation.

Yves Contassot, lors de la réunion organisée par « *Accomplir* » (19 octobre 2005) esquissait une feuille de route qui est difficilement contestable. « *En fait, il faut bien comprendre l'enchaînement des phases : une concertation recueillant les différents points de vue relatifs au futur jardin, et pas seulement celui des riverains, premiers concernés, mais pas*

les seuls ; une commande faite aux techniciens pour élaborer le contenu d'un programme ; une nouvelle concertation sur le projet ; l'arbitrage final qui appartient aux élus ».

Dans la réalité, il est évident que **les choses ne se sont pas passées comme cela.**

a) Il n'y a pas eu, dès le départ, une véritable étude sur les usages du jardin (ce que la ville conteste. On dispose d'une étude établie par les sociologues A.Montarjet et Henri Thomas, du CERIS, Elle est un peu ancienne, puisqu'elle date du 29 novembre 2002. Elle s'intitule « *Rapport de recherche sur la restructuration du jardin des Halles* »). C'est seulement maintenant que les groupes d'usagers sont mis en place, avec, en particulier, la tâche de fournir des indications sur les usages du jardin. Une fois de plus, on a mis la charrue (le projet), avant les boeufs (le diagnostic).

b) Durant la première phase, il n'y a pas eu de véritable concertation, organisée selon la méthode arrêtée dans la charte, avant l'élaboration d'une esquisse de programme par les techniciens.

c) L'esquisse a donc été reçue, le 29 juin, comme « *une surprise désagréable* », et non comme la mise en forme de ce qui aurait été arrêté à la suite de la concertation et d'un arbitrage politique clairement énoncé. C'est chemin faisant, au cours de la réunion, que l'on apprend la décision irréversible du maire de supprimer le jardin Lalanne. Dès lors, les associations posent toute une série de questions légitimes. Quand a-t-il pris cette décision ? Pourquoi n'a-t-elle pas été portée plus tôt et officiellement à la connaissance des associations ? Le maire a-t-il vraiment été en présence des arguments pour et des arguments contre ? Il est légitime qu'il tranche, mais est-on sûr que tous les arguments, très largement majoritaires, en faveur du jardin ont été portés à sa connaissance ? Il est légitime qu'il tranche, mais il est indispensable qu'il argumente sa décision ? Yves Contassot, au nom de la municipalité, rejette totalement cette interprétation : « *La décision contestée a été prise très récemment, en considération de l'ensemble des arguments avancés par les uns et les autres ; le choix d'une annonce préalable à la présente réunion a été fait en toute transparence* » (29 juin 2006).

Autre argument des associations : dans la décision, on ne sait pas clairement ce qui est imputable au pouvoir politique et ce qui est imputable au travail du technicien, car on ne connaît pas le programme exact qui a été transmis à l'architecte. Le garant juge utile « *qu'à l'avenir, la part soit clairement faite de ce qui relève des choix de la Ville, maître d'ouvrage, et des propositions de l'équipe de maîtrise d'œuvre* ». Il dira plus tard « *qu'il semble que les frustrations qui s'expriment au travers des associations résultent largement d'un déficit de communication auquel la Ville pourrait remédier au prix, notamment, d'un effort de formalisation de ses intentions* ». (Thierry Le Roy, 29 juin 2006). C'est exactement ce que demande la Charte.

d) La réunion du Groupe de Travail Thématique du 29 juin 2006 n'a pas été préparée selon les prescriptions impératives de la Charte. Les documents communiqués à l'avance aux membres du groupe de travail sont « *très insuffisants et peu explicites* » (Gilles Darmanin, conseil de quartier des Halles, 29 juin 2006). Des documents essentiels n'ont pas été communiqués, en particulier le diaporama (Power point) du cabinet Mangin qui dévoile les options déjà prises, et dont certaines sont dites irréversibles. « *Nous n'avons aucune justification à la suppression du jardin Lalanne Il manque un argumentaire dans les documents transmis avant la réunion* » (Elisabeth Bourguinat, même réunion) . Le garant lui-même constate « *que les documents transmis avant la réunion auraient pu être plus complets* ». Yves Contassot répond que la confection d'un dossier plus complet aurait reporté la réunion « *après les vacances d'été* ».

Quelles seront les conséquences des débats houleux du 29 juin ? Tiendra-t-on compte de ce qui a été dit pour la nouvelle réunion prévue à l'automne ? Ne sera-t-on pas en présence, de nouveau, d'arbitrages politico-techniques, révélés par surprise ? (Puisqu'il s'agit de

l'avenir, on peut toujours dire qu'il s'agit d'un procès d'intention et que les dérapages de la première phase seront redressés par la suite).

7°) C'est le garant, Thierry Le Roy, qui va au fond des choses. La concertation, à propos de la rénovation des Halles, est entravée par « *la question récurrente du sens* », ou, si l'on préfère, « *par celle du schéma d'ensemble* ». « *On a l'impression que la concertation s'emploie à donner des réponses sur le « comment », avant ou sans qu'il ait été traité la question du « pourquoi ».*

Alors qu'en est-il pour l'avenir ?

« *Accomplir* » et le « *Comité de soutien et de promotion du jardin d'Aventure des Halles* » cherchent à temporiser. Conformément à la Charte de la Concertation adoptée pour les Halles, les deux associations demandent que soit lancée et financée une « *étude de variante ponctuelle* » (selon le terme de la Charte) relative à « *l'hypothèse alternative du maintien du jardin Lalanne, avec une meilleure intégration à son environnement, le déplacement de son entrée de façon à le rendre plus accessible et plus lisible, la rénovation de certaines parties pour le rajeunir et le rendre encore plus attractif, l'adaptation de ses horaires et de son fonctionnement pour l'ouvrir au public le plus large possible* ». « *Je demande une étude alternative d'aménagement du jardin* » (Laetitia Mougenot, comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles, qui compte 650 adhérents). Au cours de la réunion du GTT du 29 juin 2006, Yves Contassot a répondu sèchement : « *Il ne sera pas fait d'étude alternative sur la conservation du jardin Lalanne pour la suppression duquel des arbitrages ont été rendus* ».

Les deux associations demandent aussi que l'on attende le résultat du concours concernant le Carreau pour déterminer le dessin définitif du jardin, ce qui est, en somme, assez logique puisque beaucoup d'incertitudes demeurent à propos des relations entre le jardin et le Carreau : présence ou non de passerelles et d'escalators pour descendre dans « *le cratère* » du Carreau, empiètement ou non du bâtiment sur le jardin (forme du toit) , hauteur des constructions, résultat des arbitrages concernant les sorties directes de la salle d'échange (sur le jardin ?).

Enfin, elles exigent une reprise de la concertation sur le fond c'est-à-dire « *sur autre chose que des détails* », car « *jusqu'à présent, la décision a été prise sans véritable concertation, ce qui est inacceptable* ».

Et après.... ?

Lors de la réunion interassociative du 25 septembre 2006, Robert Allezaud (ATTAC Paris-Centre) a tenté de résumer ainsi le calendrier de la concertation pour la période à venir. Ce document peut être complété par les déclarations de Jean-Pierre Caffet, lors du Comité Permanent de Concertation du 6 octobre 2006 :

- 25 et 26 septembre 2006 : le Conseil de Paris aborde, une fois de plus, la question des Halles.

- 27 septembre 2006 : appel à candidatures pour le concours du nouveau bâtiment, par une déclaration personnelle du maire.

- 6 octobre 2006 : réunion plénière du Comité Permanent de Concertation.

- 25 octobre 2006 : GTT relatif à la concertation.

- 7 novembre 2006 : GTT sur le jardin.

- A partir du 8 novembre 2006 : négociation des partenaires (RATP, STIF, Espace Expansion, Ville, région), pour l'établissement d'un cahier des charges relatif aux accès du Forum et à ses circulations intérieures.
- Après le 8 novembre 2006 : communication aux acteurs de la concertation des études sur les scénarios d'accès au site et sur les flux.
- 15 novembre 2006 : GTT sur l'architecture et l'insertion des bâtiments dans le site.
- Fin novembre 2006 : premier récapitulatif de la négociation des partenaires sur les accès et les circulations intérieures.
- 23 novembre 2006 : premier GTT sur les flux et les circulations verticales.
- 1^{er} décembre 2006 : résultats de l'étude « *Missions publiques-IPSOS* » sur le groupes de consultation des usagers (promesse de J-P Caffet, le 6 octobre 2006).
- 7 décembre 2006 : GTT sur la programmation.
- 19 décembre 2006 : deuxième GTT sur les flux et les circulations verticales
- Mi-décembre 2006 : jury de sélection, présidé par le maire de Paris, pour désigner les équipes qui seront admises à concourir pour le Forum (entre 7 et 10 équipes).
- Fin décembre 2006 : dernier récapitulatif de la négociation des partenaires institutionnels, relative aux accès et aux circulations intérieures.
- 9 janvier 2007 « *balayage final, séance de synthèse de tout ce qu'on aura pu échanger sur la programmation* », selon les termes de J-P Caffet.
- Janvier 2007 : lancement du concours pour le nouveau bâtiment.
- Janvier 2007 : réunion publique.
- Avril 2007 : retour des propositions des candidats.
- Juin 2007 : désignation, par le jury présidé par le maire de Paris, du lauréat du concours pour le futur bâtiment. Lors de la réunion du Comité Permanent de Concertation du 6 octobre 2006, J-P Caffet a annoncé que cette désignation sera repoussée d'un mois et aura donc lieu en juillet 2007. Il faudra que les associations se mettent d'accord pour désigner leur représentant dans le jury, car il n'est pas question que la ville le désigne autoritairement.

On voit que la programmation de la concertation, dans ce calendrier, exige une très forte « intensification ». Beaucoup pensent qu'il est tout à fait impossible de tenir à ce rythme.

Dans ce cadre, quels seront les points qui seront les objets principaux, prioritaires, de la concertation, dans les mois à venir ?

1°) Pour pallier la carence des décideurs, il semble indispensable de poursuivre la réflexion collective sur le parti général d'urbanisme et sur le sens du projet.

2°) Incontestablement, le concours pour le futur bâtiment du Forum constitue une préoccupation prioritaire. Il entraîne des réflexions sur son volume, sa disposition (en carré, en L), sur sa couverture (verrière ?), sur ses portes d'accès, sur son mode de fonctionnement (circulations internes horizontales et surtout verticales) sur son éclairage, sur son système énergétique (l'été et l'hiver), sur les problèmes de signalétique, sur les problèmes de sécurité, et, bien entendu, sur les surfaces et les implantations respectives consacrées aux équipements et aux commerces.

C'est sur ce dossier que le mécontentement des associations citoyennes est maximal. « *Comment peut-on annoncer le lancement du concours pour le futur bâtiment, alors qu'il n'y a toujours pas de projet d'ensemble ; alors que l'étude des scénarios d'accès au Forum et l'étude d'impact de ces scénarios sur les flux de circulation à l'intérieur du Forum et sur les voies adjacentes viennent seulement d'être communiquées aux partenaires qui ne confronteront leur points de vue qu'à partir du mois de novembre ; alors que le STIF ne se contente d'envisager des études sur la salle d'échange qu'à partir du mois de novembre, mais n'en a réalisé aucune, alors que c'est l'élément central du projet ; alors qu'il n'y a pas encore eu de véritable concertation sur le programme d'équipements ; alors qu'après neuf*

mois de tergiversations, la consultation des usagers vient à peine d'être lancée » (Pierre Dimeglio, réunion interassociative du 7 septembre 2006). « La décision de lancer, dès janvier 2007, le concours pour le futur bâtiment du Forum paraît uniquement dictée par la volonté de pouvoir afficher un lauréat de concours avant les élections municipales. Comment arrêter cette machine infernale ? » (Elisabeth Bourguinat, même réunion). Le garant confirme qu'il se pose des questions de calendrier. « Les deux rapports portant sur les flux piétonniers, appelées « études sur les circulations verticales » ont été remis aux partenaires au début septembre. Ceux-ci ont convenu de se donner deux mois pour les examiner, ce qui conduit au début novembre... Puis les partenaires se donnent deux autres mois pour confronter leurs points de vue et trouver un accord, ce qui conduit au début janvier 2007 », si l'on ne tient pas compte de la période des fêtes peu propice aux réunions. « Il est évident que cette discussion entre les partenaires, la ville, la région, la RATP, Espace expansion, va être difficile, car elle touche à leurs intérêts financiers et stratégiques respectifs. Il est évident également que la conclusion à laquelle elle aboutira sera cruciale pour la forme finale du projet Le concours va être incessamment annoncé dans la presse internationale, de sorte que les candidats puissent se manifester. La ville espère pouvoir lancer le concours au début 2007. Le lauréat sera désigné en juin 2007. Le chantier pourra démarrer avant les élections municipales ». « **Où se situe le temps de la concertation sur une programmation qui n'a quasiment pas commencé ?** ». « Comment articuler la concertation avec la négociation, par nature confidentielle, entre les partenaires ? » (Thierry Le Roy, même réunion).

Dans de telles conditions « Accomplir » exprime le souhait que le lancement du concours soit reporté d'un an, mais cette proposition n'a guère de chances d'aboutir. Le garant estime de son côté que le calendrier peut-être maintenu, « à condition qu'il y ait une forte intensification de la concertation pendant la période qui nous sépare du concours ». « **Si l'on n'est pas capable d'intensifier la concertation, il faudra alors repousser la date de lancement du concours** » (Thierry Le Roy, réunion interassociative du 25 septembre 2006). On sait que la RATP et le STIF estiment aussi que le calendrier est trop serré tandis qu'Espace Expansion souhaite qu'il soit tenu. Qu'en pense la ville ?

3°) La réflexion sur le jardin doit être poursuivie, ainsi que celle relative aux équipements. L'articulation des GTT avec les groupes d'usagers est très importante. Les associations citoyennes ont très profondément remis en cause la notion de « ville passante », chère à David Mangin. Elles avaient aussi, en son temps, rejeté vivement la notion de ville « livrée à la marchandise », chère à Koolhaas. Quelles sont les conséquences pratiques de ces prises de position ?

Il s'en suit une discussion entre les associations (26 juin 2006) sur « **la meilleure approche tactique pour amener Mangin à revoir sa copie** ». « Il ne faut pas se contenter d'apporter des listes de requêtes de détail, mais contester l'approche générale et obtenir des élus qu'ils se positionnent clairement sur le projet « philosophique » concernant le jardin et le quartier tout entier ». Cela promet !

Georges GONTCHAROFF

23 OCTOBRE 2006

Assistance à de nombreuses réunions.

Compilation d'entre plus nombreux documents.